

## Délibération au Conseil Municipal du lundi 3 mai 2021

### **Conclusions et propositions de la mission d'information et d'évaluation pour la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat.**

#### **Numéro V-2021-519**

Le Conseil municipal réuni le lundi 21 septembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L.2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil Municipal, a proposé la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat.

Dès le démarrage de cette démarche, la mission a décidé collectivement de circonscrire ses travaux aux problématiques les plus marquées, affectant fréquemment et directement les habitant-es, à savoir les infestations de rongeurs et celles liées aux punaises de lit dans l'habitat.

Le phénomène de développement de populations de rongeurs, bien qu'ancien et connu, s'est amplifié récemment sur le territoire de Strasbourg, notamment du fait de la crise sanitaire, à partir du printemps 2020. À l'instar d'autres agglomérations, la recrudescence des punaises de lit a débuté à Strasbourg en 2012. Elle ne cesse d'incommoder, d'atteindre dans leur bien-être voire d'impacter la santé de nombreux ménages. Elle affecte enfin des filières professionnelles entières.

Le rapport précis et complet de la mission d'information et d'évaluation présenté en annexe de la présente délibération, outre l'analyse détaillée de la situation et des mesures mises en œuvre jusqu'alors, propose un plan d'actions avec une série d'initiatives concrètes et innovantes.

Cette démarche s'inscrit dans le dialogue et l'ouverture, en lien avec les partenaires de la collectivité et avec les acteurs du territoire, pour cibler les axes et propositions permettant de garantir l'efficacité de la lutte engagée contre ces phénomènes néfastes pour la santé et la dignité humaine.

Les travaux de la mission d'information et d'évaluation ont porté sur l'ensemble du territoire, avec des « diagnostics en marchant » réalisés au sein de plusieurs quartiers et

rassemblant une pluralité d'acteurs impliqués dans la gestion des rongeurs et des punaises de lits. Par ailleurs, le président de la mission, les élu-es qui en sont membres et les services mobilisés à leurs côtés ont auditionné une trentaine d'acteurs au cours des six derniers mois permettant d'établir un état des lieux documenté partant des réalités du terrain : élu-es, gestionnaires d'habitations à loyer modéré, entreprises de lutte contre les rongeurs et punaises de lits, régies de quartiers, associations de locataires, services de la Ville et de l'Eurométropole, expériences d'autres collectivités, etc.

Ces travaux ont été examinés et ont donné lieu à débat et à des propositions formulées au cours de six séances plénières.

Les principales conclusions concernant la problématique des rongeurs, sur laquelle la mission a concentré dans un premier temps ses efforts, sont les suivantes :

- les infestations de rongeurs sont diffuses sur le territoire strasbourgeois et affectent de manière plus soutenue de grands ensembles immobiliers d'habitat social, des secteurs de copropriétés dégradées mais également des espaces publics récréatifs et touristiques (quais et berges, places, squares, ...) ;
- la gestion de ces infestations repose aujourd'hui quasi-exclusivement sur une approche curative. Elle montre ses limites et doit s'inscrire dans une « lutte intégrée ». Celle-ci s'appuie sur une méthode préventive et anticipative, utilisant des moyens simples, durables et peu coûteux pour empêcher l'intrusion, la nidification et l'alimentation des rongeurs ;
- le développement des rongeurs est directement corrélé à la présence de déchets abandonnés qui est importante sur certains territoires et pour lesquels le public est insuffisamment impliqué ;
- certains équipements de stockage des déchets des ménages favorisent l'installation des rongeurs.

En ce qui concerne les punaises de lit, les principales conclusions de la mission relèvent que :

- la problématique des punaises de lit est diffuse sur le territoire : elle affecte les ménages résidant tant dans le parc privé que le parc public. Elle impacte aussi des filières professionnelles telles que l'hôtellerie ou les salles de spectacles.
- le mécanisme d'infestation et les bons gestes à adopter sont trop mal connus et mal compris du public. Ce fléau, souvent relié à tort à un déficit d'hygiène, est encore tabou pour beaucoup et suscite parfois le déni des ménages concernés en raison des coûts des traitements contre les punaises ou de leurs propres difficultés à agir ;
- la lutte contre les punaises de lit est extrêmement complexe, nécessite de la rigueur et une très forte implication des résident-es, parfois difficile à obtenir ;
- la persistance de punaises de lit dans un seul logement suffira à infester l'ensemble de la résidence d'habitation ;
- sur le territoire, l'offre de solutions techniques et logistiques est incomplète pour enrayer ces infestations.

Le plan d'action qui vous est proposé dans le rapport consiste à :

Concernant les rongeurs (*Chapitre 2.3 du rapport*) :

- Améliorer la **connaissance du phénomène** de prolifération des rongeurs ;
- Accélérer la **transition méthodologique vers la lutte intégrée et partenariale contre les rongeurs**, qui consiste à réaliser des diagnostics d'infestation et à effectuer, selon une approche d'amélioration continue, des travaux préventifs d'entretien des patrimoines et des espaces pour limiter l'installation et le développement des rongeurs ;
- Utiliser la **commande publique comme levier de renforcement de la lutte contre les rongeurs** : accompagner la commande publique des bailleurs en matière de diagnostic d'infestation, expérimenter la coordination des espaces partagés via le groupement de commandes entre les acteurs en charge d'actions de propreté ;
- Intégrer la lutte contre les rongeurs dans la **conception des aménagements et des équipements publics** : locaux de stockage des déchets ménagers, développement de la collecte enterrée, points de collecte de propreté urbaine sur les espaces publics, aménagement et gestion des espaces verts ;
- Adapter **l'organisation du service public pour répondre aux enjeux des territoires** : renforcement ou adaptation des modalités d'intervention en matière de propreté urbaine des espaces publics en tension, expérimentation de nouvelles modalités de collecte des déchets dans un territoire d'habitat infesté et concerné par l'abandon de déchets, favoriser la collecte des bio-déchets ;
- **Associer durablement les populations** dans la lutte contre les rongeurs : sensibilisation aux bons gestes du public via des relais de territoires (régies de quartier, gardiens, associations de locataires, habitants « ambassadeurs »), formation des personnels de proximité à la lutte intégrée.

Concernant les punaises de lit (*chapitre 3.3 du rapport*) :

- Améliorer la **connaissance du phénomène** de prolifération ;
- Accroître la **diffusion de connaissances auprès du grand public** et des professionnels pour permettre l'adoption des gestes fins nécessaires à l'élimination de ces insectes ;
- Développer une **prestation d'accompagnement fine des ménages** au sein des immeubles d'habitation pour *faciliter la résolution de ces infestations* et **une offre de services** pour aider les plus fragiles à la réalisation des travaux de lutte mécanique ;
- Impulser **auprès des professionnels gestionnaires de patrimoine d'habitat** des modes de faire collectifs via le levier de la commande publique pour agir face à ces infestations : démonstration de tente thermique, groupement de commandes, mutualisation de matériels (tente thermique, centrale vapeur, ...) ;
- **Développer l'offre technique et logistique** du territoire en **soutenant l'innovation** : émergence de solutions de congélation, traitement thermique, ...

Les fiches actions de ce plan impliquent une communauté d'acteurs élargie dans la lutte contre les phénomènes de développement des populations de rongeurs et de prolifération des punaises de lits et d'engager de nouvelles manières de faire dans un cadre partenarial.

Cette démarche a vocation à être menée sur la durée du mandat, en lien étroit avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Un suivi régulier par comités de pilotage et une évaluation des résultats au cours d'une à deux sessions annuelles, permettront de suivre les avancées de ce plan d'actions et d'adapter au long cours les mesures envisagées si certaines devaient nécessiter des ajustements pour un meilleur suivi, observation et connaissance des phénomènes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
sur proposition de la Commission plénière,  
après en avoir délibéré,*

*prend acte*

*des conclusions de la mission d'information et d'évaluation pour la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat,*

*approuve*

*le plan d'actions proposé.*

**Adopté le 3 mai 2021  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral Le 10 mai 2021  
(Accusé de réception N°067-216704825-20210503-130479-DE-1-1)**

**et affichage au Centre Administratif le 10/05/21**

## Délibération au Conseil Municipal du lundi 21 septembre 2020

### **Mission d'information et d'évaluation pour la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat.**

#### **Délibération numéro V-2020-646**

Sur proposition de plus d'un sixième des membres du Conseil municipal, et conformément aux dispositions de l'article L2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil municipal, il vous est proposé la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat.

La mission d'information et d'évaluation est composée de membres désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. La mission désignera un-e Président-e et un-e rapporteure

La durée de sa mission ne peut excéder six mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée.

A l'issue de ses travaux, la mission remettra son rapport à madame la Maire qui le transmettra aux conseillers-ères municipaux-ales. Ce rapport, présenté par un membre de la mission, donnera lieu à un débat au conseil.

*Le Conseil  
vu les dispositions de l'article L 2121-22 -1  
du Code général des collectivités territoriales  
vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil municipal  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré*

*approuve*

*la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat et désigne pour siéger au sein de cette commission :*

<b>Titulaires</b>
<i>Suzanne BROLLY</i>
<i>Lucette TISSERAND</i>
<i>Marie-Françoise HAMARD</i>
<i>Anne-Pernelle RICHARDOT</i>
<i>Jean-Philippe MAURER</i>
<b>Suppléants-es</b>
<i>Alain JUND</i>
<i>Jean WERLEN</i>
<i>Pierre OZENNE</i>
<i>Dominique MASTELLI</i>
<i>Nicolas MATT</i>

**Adopté le 21 septembre 2020  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de Légalité  
préfectoral Le 24 septembre 2020**

(Accusé de réception N°067-216704825-20200921-110749-DE-1-1)

**et affichage au Centre Administratif le 24/09/20**

**Calendrier des principaux travaux menés par la mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

21/09/2020	Conseil municipal de la Ville de Strasbourg	délibération portant création de la mission d'information et d'évaluation pour la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat
05/10/2020	Séance plénière n°1	séance d'ouverture : méthode, contours, membres, gouvernance, auditions, ...
10/11/2020	Séance plénière n°2	<u>Rongeurs</u> : audition de la société RADICAL, présentation de la démarche lutte intégrée et des fiches réflexes, préparation de la 1ère visite de terrain
25/11/2020	Visite terrain n°1	<u>Rongeurs</u> : diagnostic "en marchant" dans le quartier de l'Elsau
10/12/2020	Séance plénière n°3	<u>Rongeurs</u> : audition de la Ville de Mulhouse, audition des services propreté urbaine et collecte des déchets, retour sur la visite de l'Elsau, présentation de la campagne de communication rongeurs
04/01/2021	Visite terrain n°2	<u>Rongeurs</u> : diagnostic "en marchant" dans le quartier de Cronembourg
11/01/2021	Réunion technique	<u>Rongeurs et punaises de lit</u> : audition des bailleurs sociaux Habitation Moderne et Ophéa
12/01/2021	Réunion technique	<u>Rongeurs</u> : restitution du diagnostic "en marchant" Elsau, avec les services : HSE, EVN, Collecte, Propreté, DUT, OPHEA
15/01/2021	Séance plénière n°4	<u>Rongeurs</u> : restitution de la visite à Cronembourg, audition de l'UDCSF, présentation des pistes d'action en matière de lutte contre les rongeurs <u>Punaises de lit</u> : présentation de l'écologie de l'insecte et des techniques de lutte, actions engagées par la collectivité, pistes de travail
18/02/2021	Séance plénière n°5	<u>Rongeurs</u> : audition de la régie de quartier Meinau Services et de l'association ALIS <u>Punaises de lit</u> : audition et présentation du dispositif Voisins Malins
11/03/2021	Séance plénière n°6	<u>Rongeurs</u> : témoignage de Mme Benoit, habitante et déléguée CLCV Neudorf, témoignage de M. Antoine Dubois, élu-référent Neudorf, présentation par M. Antoine Danet, DT Neuhof-Meinau de la démarche de collecte enterrée dans le quartier <u>Punaises de lit</u> : présentation par Mme Perrin-Jund, directrice du Ciarus, de sa démarche de lutte contre les punaises de lit
19/03/2021	Réunion technique	Audition de Yann THEPOT, AREAL
23/03/2021	Réunion technique	Témoignage de M. Salah KOUSSA (OPHEA et HautePierre)
30/03/2021	Réunion technique	Témoignage de Lucette TISSERAND (HM et Neuhof)
01/04/2021	Réunion technique	Pistes de travail Géraldine PRUDENCE (Propreté urbaine)
06/04/2021	Réunion technique	Pistes de travail Romuald SUTTER (Espaces verts)
19/04/2021	Réunion technique	Témoignage du bailleur NEOLIA sur la situation du 11 rue de Benfeld
03/05/2021	Conseil municipal de la Ville de Strasbourg	Restitution du rapport des travaux de la MIE

**Réunion plénière n° 1 / mise en place de la Mission d'information et  
d'évaluation pour « la gestion des rats en ville et des animaux liminaires  
dans l'habitat »**

Lundi 5 octobre 2020 à 14 h  
Salon carré

Présentation générale des enjeux de la mission  
Définition du périmètre d'étude de la mission  
Animation et gouvernance de la mission  
Calendrier et méthode de travail, visite de terrain et auditions  
Échanges



**Réunion plénière n° 2 de la Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Mardi 10 novembre 2020 à 14 h  
Salle 1122

**ORDRE DU JOUR**

Lutte contre les rongeurs :

- Audition de la société Radical Pest Control Strasbourg
- Présentation de la démarche de lutte intégrée
- Discussion avec les bailleurs sur la lutte intégrée : présentation des fiches réflexe
- Préparation de la 1<sup>ère</sup> visite de terrain

**Réunion plénière n° 3 de la Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Jeudi 10 décembre 2020 à 14 h  
Salle des conférences

Lutte contre les rongeurs :

1. Présentation de l'expérience de lutte intégrée par les services de la Ville de Mulhouse, avec introduction de M. Couchot, adjoint au Maire de Mulhouse en charge de la rénovation urbaine, logements et relations avec les bailleurs sociaux
2. Présentation des acteurs de terrain des services collecte et valorisation des déchets, et propreté urbaine de l'Eurométropole de Strasbourg
3. Retour sur le diagnostic en marchant de l'Elsau du 25 novembre
4. Présentation de la prochaine campagne de communication grand public de lutte contre la prolifération des rats.

**Réunion plénière n° 4 de la Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Vendredi 15 janvier 2021 à 8 h 30  
Salle 1122

**ORDRE DU JOUR**

Lutte contre les rongeurs :

- Restitution du diagnostic Cronembourg
- Témoignage de Colin Rieger, Secrétaire Général Confédération Syndicale des Familles du Bas-Rhin
- Suites à donner : axes de travail et expérimentation

Lutte contre les punaises de lit :

- Présentation de l'écologie et modalités d'élimination des punaises de lit
- Actions engagées par la collectivité
- Pistes de travail / Temps d'échange

**Réunion plénière n° 5 de la Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Jeudi 18 février 2021 à 14 h  
Salle 1122

**ORDRE DU JOUR**

Lutte contre les rongeurs :

- Audition de la régie de quartier Meinau services
- Audition de l'association ALIS

Lutte contre les punaises de lit :

- Présentation du dispositif « voisins malins » à Paris

# Réunion plénière n° 6 de la Mission d'information et d'évaluation pour « la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »

Jeudi 11 mars 2021 à 14 h 30  
Salle des commissions B

## ORDRE DU JOUR

### Lutte contre les rongeurs :

- Témoignage de Mme Benoit, Habitante et déléguée CLCV Neudorf
- Témoignage de M. Antoine Dubois, élu-référent Neudorf
- Présentation par M. Antoine Danet de la DT Neuhof-Meinau de la démarche de collecte enterrée dans le quartier

### Lutte contre les punaises de lit :

- Présentation par Mme Perrin-Jund, directrice du Ciarus, de la démarche de lutte contre les punaises de lit

Divers : rédaction du rapport, ...

## Stratégie de lutte contre les rongeurs

### Indices permettant de détecter une présence de rongeurs :

- **Matériaux dégradés** (isolants délités, pulvérisés, câbles rongés, sectionnés, ...)
- **Présence de fèces** : taille, forme et couleur des fèces permettent d'identifier le type de rongeur
- **Présence de marques de griffes, de traces de rongement** (fils, matériaux)
- **Traces de pistes** : usure du sol, trainées grasses le long des murs ou des tuyaux
- **Bruits** : déplacements, grattage, rongement, cris
- **Odeurs** : urine nauséabonde et tenace
- **Individus visibles** : les voir en pleine journée témoigne d'une forte infestation
- **Aliments souillés ou entamés**

### Causes d'infestation des rongeurs :

- **Défaut d'hygiène d'un lieu**
- **Déchets abandonnés**
- **Mauvais stockage des déchets** (dépôt en dehors des conteneurs, de sacs poubelles, ...)
- **Aliments accessibles**
- **Voisinage** : proximité d'animaux, d'un élevage ou d'un parc
- **Chantiers de construction et de travaux publics** : favorisent le déplacement des colonies
- **Points d'entrée permanents** : réseaux d'égouts, canalisations défectueuses dans les bâtis, ouvertures, fissures, ...
- **Saison** : recherche d'un abri par les rongeurs à l'approche de l'hiver

### Se tourner vers une lutte intégrée et raisonnée :

La lutte intégrée contre les nuisibles consiste à repérer les points critiques favorables au développement des rongeurs et à mettre en place des solutions et des pratiques simples, efficaces et durables. Les méthodes préconisées visent à supprimer les causes très en amont en privilégiant les actions préventives et en limitant le recours aux rodenticides, ces derniers présentant des risques d'exposition pour l'environnement.

L'efficacité de la stratégie repose principalement, et de façon permanente, sur la privation de nourriture et d'eau complétée de mesures empêchant l'intrusion et la circulation des rongeurs.

**LUTTE INTÉGRÉE****Stratégie de lutte contre les rongeurs****Lors de l'ENTRETIEN-MAINTENANCE des patrimoines**

Le rat peut s'introduire dans des interstices de moins de 2 cm. Pour la souris, il lui suffit d'un passage de 0,5 cm.

<b>Programmation travaux</b>	Profitez des opérations de maintenance et d'entretien sur les bâtis pour prendre des mesures de lutte intégrée vis à vis des rongeurs
<b>Freiner l'intrusion</b>  À l'intérieur À l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Colmatez les trous et les fissures</b> dans les parois, les murs, fondations et portes</li> <li>- <b>Munir les soupiraux et les aérations de grilles métalliques</b> avec un fin maillage (&lt; 1 cm)</li> <li>- <b>Installez des brosses coupe-froid</b> en bas des portes de service et de garage</li> <li>- <b>Installez des plaques métalliques sur le bas des portes en bois</b></li> <li>- <b>Munir les siphons de grilles solidement fixées</b> avec un maillage fin pour empêcher l'intrusion depuis le réseau d'assainissement</li> <li>- <b>Empêcher l'entrée des rongeurs par les espaces autour des canalisations</b> : ex : remplissage au moyen de laine d'acier ou de grillage métallique des trous autour des tuyaux avant de recouvrir de ciment ou de plâtre</li> <li>- <b>Coupez les haies, lierres ou les branches d'arbres</b> en contact avec le patrimoine (<i>murs, toit</i>)</li> <li>- <b>Vérifiez régulièrement la présence de bouchons</b> sur les containers à ordures ménagères</li> </ul>
<b>Empêcher la nidification et l'alimentation</b>  À l'intérieur À l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Niveler le sol</b> pour éviter l'abreuvement des rongeurs par les flaques d'eau</li> <li>- <b>Veiller au bon écoulement des eaux</b></li> <li>- <b>Maintenir les robinets fermés</b></li> <li>- <b>Disposer d'une offre de containers à ordures ménagères suffisante</b></li> <li>- Empêcher la dépose anarchique des déchets</li> <li>- <b>Faire évacuer régulièrement les encombrants</b></li> <li>- <b>Maintenir les couloirs des caves et des locaux techniques dégagés, éclairés, et les nettoyer régulièrement</b></li> <li>- <b>Contrôler la qualité du nettoyage</b>, l'entassement de débris et vieux objets dans les sous-sols favorise l'implantation des souris et la circulation des rats</li> <li>- Éliminez des abords des patrimoines tout objet permettant la nidification : plantes mal entretenues, boîtes, pneus, ...</li> <li>- Maintenez un espace d'au moins 1 mètre entre les plantations et les murs du patrimoine.</li> </ul>

**LUTTE INTÉGRÉE****Stratégie de lutte contre les rongeurs****Lors d'une CONSTRUCTION /REHABILITATION de patrimoine**

*Le rat peut s'introduire dans des interstices de moins de 2 cm. Pour la souris, il lui suffit d'un passage de 0,5 cm.*

<b>Durant le chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les opérations de terrassement, de construction déstabilisant les colonies de rongeurs sur un territoire, prévoir des opérations de dératisation régulières. Surveiller l'apparition de terriers et prendre des mesures de lutte.</li><li>- Veiller à la bonne gestion des déchets sur le chantier et à les faire stocker dans des conteneurs fermés</li><li>- Éviter autant que possible les points d'abreuvement des rongeurs (flaque, robinets qui coulent)</li><li>- Veiller à la bonne organisation du chantier</li><li>- Pendant les travaux, pour éviter un accès direct des rongeurs depuis les égouts, obturer les tuyaux d'évacuation d'eaux usées non raccordés</li></ul>
<b>Freiner l'intrusion</b> <i>À l'intérieur</i> <i>À l'extérieur</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>À la réception du chantier</b>, vérifier la pose de grilles anti-rongeurs au pied des isolations thermiques, au droit des bouches d'aération, sur les systèmes d'évacuation des eaux pluviales (grille ou crapaudine à la base des gouttières), au droit des siphons de sols, ...</li><li>- <b>À la réception du chantier</b>, vérifier que les espaces autour des canalisations et des câbles sont munis d'équipements (par ex : laine d'acier, grille métallique enduit de ciment ou plâtre) pour empêcher la pénétration des rongeurs</li><li>- <b>Faire corriger les points susmentionnés non conformes</b></li></ul>



**LUTTE INTÉGRÉE****Stratégie de lutte contre les rongeurs****Dans l'ESPACE PUBLIC de votre ressort**

*Le rat peut s'introduire dans des interstices de moins de 2 cm. Pour la souris, il lui suffit d'un passage de 0,5 cm.*

<b>Programmation travaux</b>	Profitez des opérations d'entretien sur les espaces extérieurs de votre ressort pour prendre des mesures de lutte intégrée vis à vis des rongeurs
<b>Freiner l'intrusion</b>  <i>À l'extérieur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Munir les siphons de grilles solidement fixées</b> avec un maillage fin pour empêcher l'intrusion depuis le réseau d'assainissement</li> <li>- Couper les herbes hautes à proximité des habitations et les branches d'arbre touchant le toit ou les murs</li> <li>- <b>Tailler la base des buissons</b> jusqu'à ce que le sol soit visible</li> <li>- <b>Laisser un espace dégagé d'au moins un mètre</b> entre les plantations et les murs du patrimoine</li> </ul>
<b>Empêcher la nidification et l'alimentation</b>  <i>À l'intérieur</i> <i>À l'extérieur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Niveler le sol</b> pour éviter l'abreuvement des rongeurs par les flaques d'eau</li> <li>- <b>Maintenir les robinets fermés</b></li> <li>- <b>Veiller au bon écoulement des eaux</b></li> <li>- <b>Disposer d'une offre de conteneurs à ordures ménagères suffisante</b></li> <li>- <b>Empêcher la dépose anarchique des déchets</b></li> <li>- <b>Faire évacuer régulièrement les encombrants</b></li> <li>- <b>Contrôler la qualité du nettoyage dans les espaces publics de votre ressort</b></li> <li>- Éliminer des abords des patrimoines tout objet permettant la nidification : boîtes, pneus, ...</li> <li>- <b>Composteur</b> : Installer des grillages anti-rongeur (maille &lt; 1 cm) sur toutes les faces intérieures du composteur</li> <li>- <b>Ramasser régulièrement les fruits pourris</b> au pied des arbres</li> </ul>

**Strasbourg.eu**  
eurométropole



Capitale  
européenne

# Le service Propreté



### > Nettoisement des voies en domanialité publique :

- balayage et lavage de **1 800 kilomètres de voies publiques** et de 300 kilomètres de pistes cyclables ;
- nettoyage des **38** places de marchés ( 900 tonnes/an)
- maintien de la pousse des végétaux sur les voies de circulation ;
- vidange des mobiliers de propreté 4500;
- enlèvement de dépôts sauvages en soutien du service de la collecte des ordures ménagères;
- enlèvement de cadavres d'animaux sur la chaussée.
- viabilité hivernale par du salage, saumurage, raclage et sablage ;
- gestion du mobilier de propreté sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg)
- enlèvement de vélos abandonnés à l'état d'épaves.



**326 agents**

dont 246 agents balayeurs  
conducteurs sur le terrain

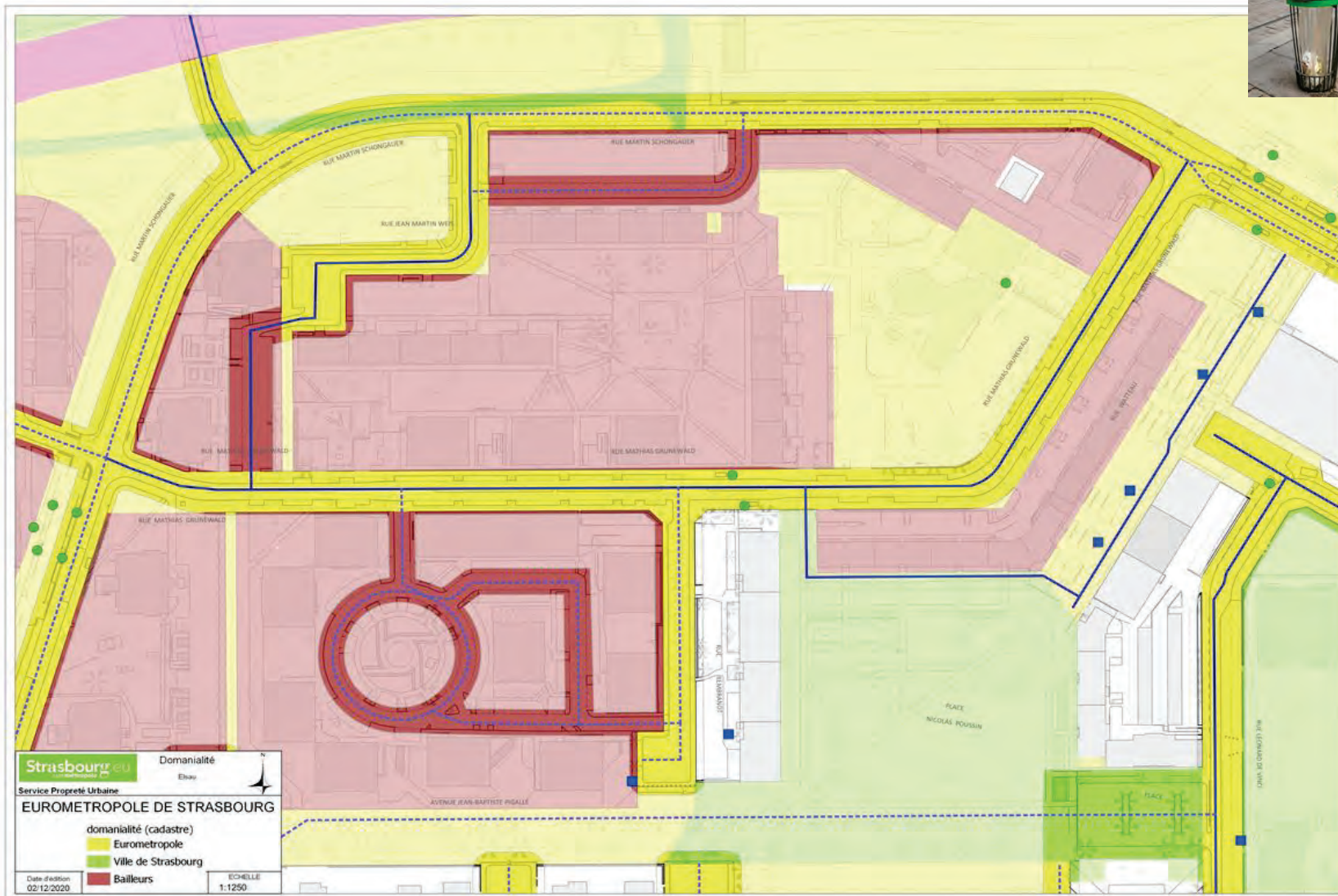


> Enlèvement des graffitis et des affiches sauvages des façades et mobiliers urbains

> Entretien et gardiennage des toilettes publiques de l'Eurométropole de Strasbourg

- placement d'équipements sanitaires sur les places de marchés





Vidange des corbeilles 6/7 j



Balayage mécanique des chaussées 1x/s vendredis



Balayage manuel 6/7 j  
**EMi INTER**



Nettoyage du marché



Distribution des sachets canins



Salage des voies Selon domanialité



Enlèvement des dépôts sauvages selon domanialité

# Le service Collecte et valorisation des déchets



San-François-BADIAS pour la ville et l'eurométropole

Anticiper,  
développer



Informer



Organiser,  
gérer



Adapter,  
maîtriser,  
présERVER



**498**  
agents assurent les différentes missions  
du service Collecte et valorisation des déchets

dont **374**   
collectent les déchets ménagers en porte-à-porte









## MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION POUR LA GESTION DU RAT EN VILLE ET DES ANIMAUX LIMINAIRES DANS L'HABITAT

4<sup>ème</sup> réunion plénière - 15 janvier 2021

### LUTTE CONTRE LES RONGEURS :

- Restitution du diagnostic Cronembourg
- Témoignage de M. Colin RIEGER, Secrétaire Général de la Confédération Syndicale des Familles du Bas-Rhin
- Suites à donner : axes de travail et expérimentation

### LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT :

- Présentation de l'écologie et modalités d'élimination des punaises de lit
- Actions engagées par la collectivité
- Pistes de travail / temps d'échange

# Mission d'information et d'évaluation pour la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat

4<sup>ème</sup> réunion plénière - 15 janvier 2021

## LUTTE CONTRE LES RONGEURS :

- Restitution du diagnostic Cronembourg
- Témoignage de M. Colin RIEGER, Secrétaire Général de la Confédération Syndicale des Familles du Bas-Rhin
- Suites à donner : axes de travail et expérimentation

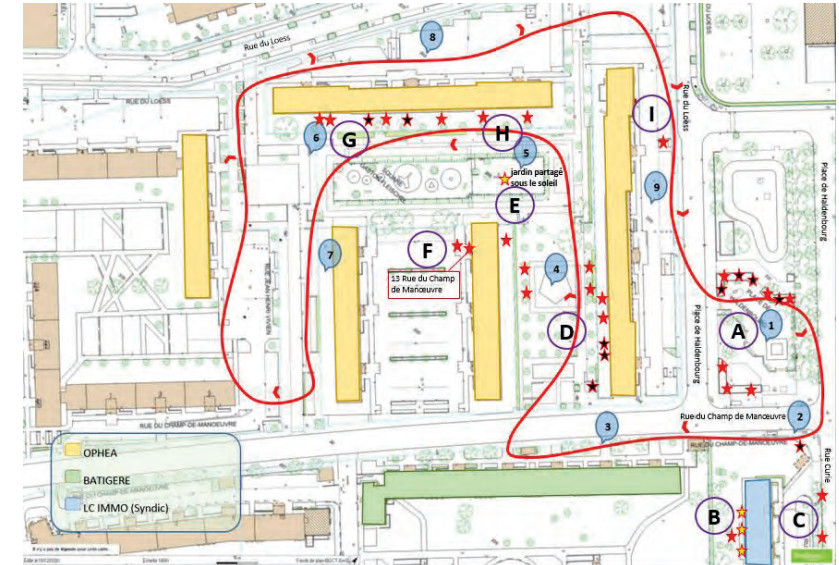


# Diagnostic CRONENBOURG

6 janvier 2021

Benjamin SOULET  
Lucette TISSERAND  
Abdelkarim RAMDANE  
Salah KOUSSA  
Marie-Françoise HAMARD  
Nicolas MATT

AREAL  
OPHEA  
Hygiène et santé environnementale  
Eau et assainissement  
Direction urbanisme et territoires  
Collecte et valorisation des déchets  
Propreté urbaine  
Espaces Verts et de Nature



# Diagnostic CRONENBOURG

## 6 janvier 2021



Diagnostic, en marchant, 10'	Localisations ★ Déchets ★ Rats (ou terriers) ★ Autres points critiques	Graduation		Points critiques					Illustrations	Préconisations				CODE action	Préconisations détaillées	Acteurs	Echéance
		0	+	Déchets	Local Poubelle	Nourrissage (faunes sauvages...)	Voies de Passage	Aspects Envi <sup>nt</sup>		Nettoyage	Obstruction	Suppression Offre Alim.	Traitement				
Problème de gestion des déchets dans les massifs (divers déchets)		+	X				Végétation		X				A1	Nettoyage de la zone	Régie de quartier	1 mois	
													A2	Entretien des espaces verts	VDS : Espaces Verts et de Nature		
Infestation de rongeurs dans les massifs		+	X				Végétation				X	X	A3	Sensibilisation déchet.	VDS : Espaces Verts et de Nature		
								A4					Réflexion sur la végétalisation arbustive	VDS : Espaces Verts et de Nature			
								A5					Dératisation espace public	VDS : Hygiène et santé			

# Diagnostic CRONENBOURG

## 6 janvier 2021



Diagnostic en marque 10/	Localisations ★ Déchets ★ Rats (ou terriers) ★ Autres points critiques	Graduation		Points critiques					Illustrations	Préconisations				CODE action	Préconisations à déployer	Acteurs	Echéance
		0 ++ +	+	Déchets	Local Paubelle	Nourriture (faune sauvage...)	Vie de Parcage	Aspects Envir.		Nettoyage	Obstruction	Suppression Offre Alim.	Traitement				
Déchets accrochés aux arbres		+		X				X		X				G3	Sensibilisation déchets	Ophea	
														G4	Nettoyer la zone	EMS: Collecte des déchets / bailleur	
Terriers sous la pelouse et aux abords de l'immeuble			+										X	G5	Dératisation	VDS: Hygiène et santé	
Nourrissement des pigeons et autres volatiles			+	X		X							X	G6	Sensibilisation nourrissement et déchet	Ophea	

## Témoignage de M. Colin RIEGER,

**Secrétaire Général de la Confédération  
Syndicale des Familles du Bas-Rhin**



## Lutte contre les rongeurs : Suites à donner

### Axes de travail :

**SENSIBILISATION/  
ACCOMPAGNEMENT AUX  
BONS GESTES  
DES HABITANTS**

Gestion des déchets  
Nourrissage des animaux

**LUTTE INTEGREE**

Acteurs du territoire :  
bailleurs sociaux et leurs  
personnels, syndics

**COMMANDE  
PUBLIQUE**

Renforcement des CCTP  
Groupement de commande

**REFLEXION/  
EVOLUTION SUR  
MODALITES  
D'AMENAGEMENT**

Locaux poubelles /corbeilles  
Espaces verts



**REFLEXION/  
EVOLUTION SUR LES  
MODES DE GESTION  
DU TERRITOIRE**

Harmonisation des  
interventions de propreté /  
Groupement de commande

### Expérimentation à l'échelle d'un territoire :

- Intégrer ces différents axes de travail sur un territoire

# Mission d'information et d'évaluation pour la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat

4<sup>ème</sup> réunion plénière - 15 janvier 2021

## LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT :

- Présentation de l'écologie et modalités d'élimination des punaises de lit
- Actions engagées par la collectivité
- Pistes de travail / temps d'échange





## Écologie de la punaise de lit

### *Cimex Lectularius*

- Insecte hématophage de petite taille,
- de couleur brunâtre,
- et de forme ovale aplatie



### **Cycle et taille par stade :**

elle peut vivre de 5 à 24 mois si elle se nourrit régulièrement.

Sans nourriture, elle peut survivre plus d'un an en état de dormance (diapause).

### Œufs



1 mm - 1 à 2 semaines

### Larves



De 1 à 4 mm - 14 à 30 jours

### Adultes



De 4 à 6 mm - Environ 80 jours

**Déplacement :** Elle ne vole pas, ne saute pas et se déplace plutôt vite sur de multiples surfaces (plafond, murs et tissus).

Elle est transportée accidentellement par les voyageurs ou lors du transit de mobiliers.

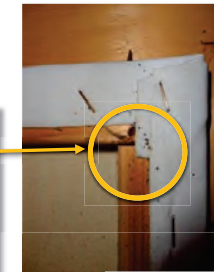
**Comportement :** Elle n'attaque pas, elle est lucifuge et profite de la somnolence de son hôte pour se nourrir.

**Alimentation :** Elle se nourrit exclusivement de sang humain lors de piqûres répétées tous les 2 à 5 jours.

**Habitat :** toutes anfractuosités à proximités du repas (lit, canapé, ...).

Tout le logement à terme si rien n'est fait

**Reproduction :** de 5 à 10 œufs tous les 3 jours. Une femelle peut générer 50.000 descendants en un cycle.



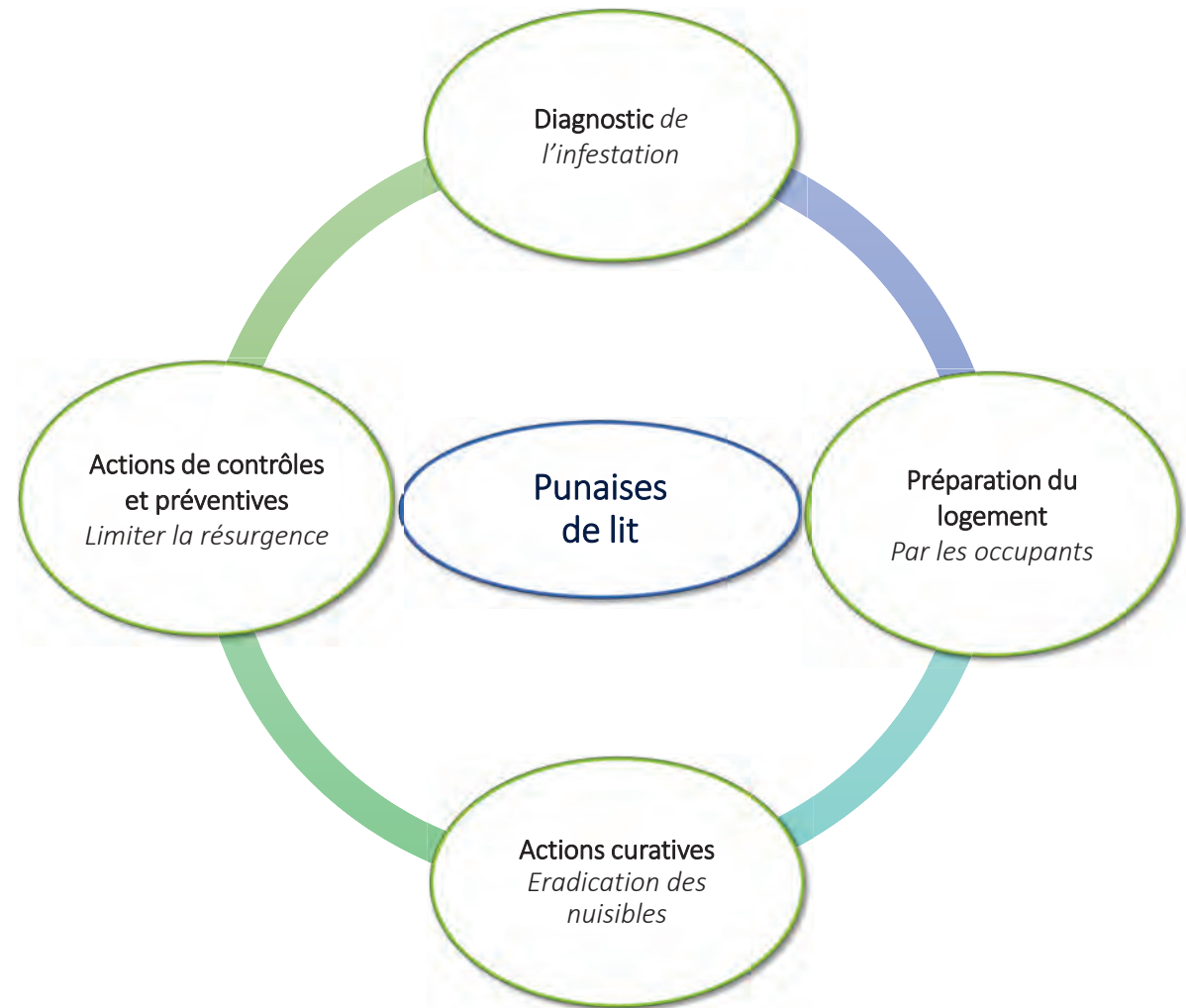
## Un traitement en 4 phases

**Le diagnostic :** permet d'identifier et de localiser l'infestation dans un logement, un patrimoine.

**La préparation du logement :** indispensable et préalable à tout traitement. Elle doit traiter le linge et rendre accessible au traitement toutes les zones infestées.

**Les actions curatives:** -mécaniques,  
-chimiques,  
-thermiques,

**Les actions de contrôles :** Afin de vérifier l'efficacité des traitements (détection canine, ...) et de limiter le risque de résurgence (sensibilisation, prévention, ...)



## Les techniques de lutte

### **Traitement chimique (professionnels) :**

Intervention d'une société 3D certifiée  
Idéalement : 3 pulvérisations à 15 jours d'intervalle, à l'aide de deux familles d'insecticides distinctes



### **Traitement mécanique :**

Brossage et aspiration, obstruction des interstices, application de terre de Diatomées dans les zones sécurisées, ...

### **Traitement thermique (professionnels) :**

Montée en température des pièces infestées au-delà de 50°C durant plusieurs heures à l'aide de groupes à chaleur



### **Traitement thermique 2 (professionnels) :**

Utilisation de centrale vapeur (120°C) ou de canon cryogénique (-70°C)

Tentes thermique, étuves ou chambres de congélation.



## Actions engagées par la collectivité

### Enquêtes au domicile des strasbourgeois :

2020 = 60

2019 = 80

2018 = 83

Nb sollicitations >> possibilités d'enquête

### 30 interventions sur le patrimoine de la collectivité :

- 3 Centres Médico-sociaux
- Médiathèque
- Centres d'hébergement social (structures d'accueils, caravanes, squat, ...)



Service dédié au public sur les questions de santé environnementale, après saisine écrite

intervient en **appui technique et réglementaire**, dans les situations récurrentes que le bailleur et l'occupant n'ont pas réussi à solutionner

intervient de **manière coercitive**, en cas de situation de blocage qui rend l'éradication de l'infestation impossible (cas très spécifiques)

## Actions engagées par la collectivité

Depuis 2018, de nombreuses actions de recensement et de sensibilisation :

- questionnaires à destination des bailleurs et hébergeurs => cartographie
- actions vers les hôteliers et les filières de réemploi

### Envoi de courriers de sensibilisation

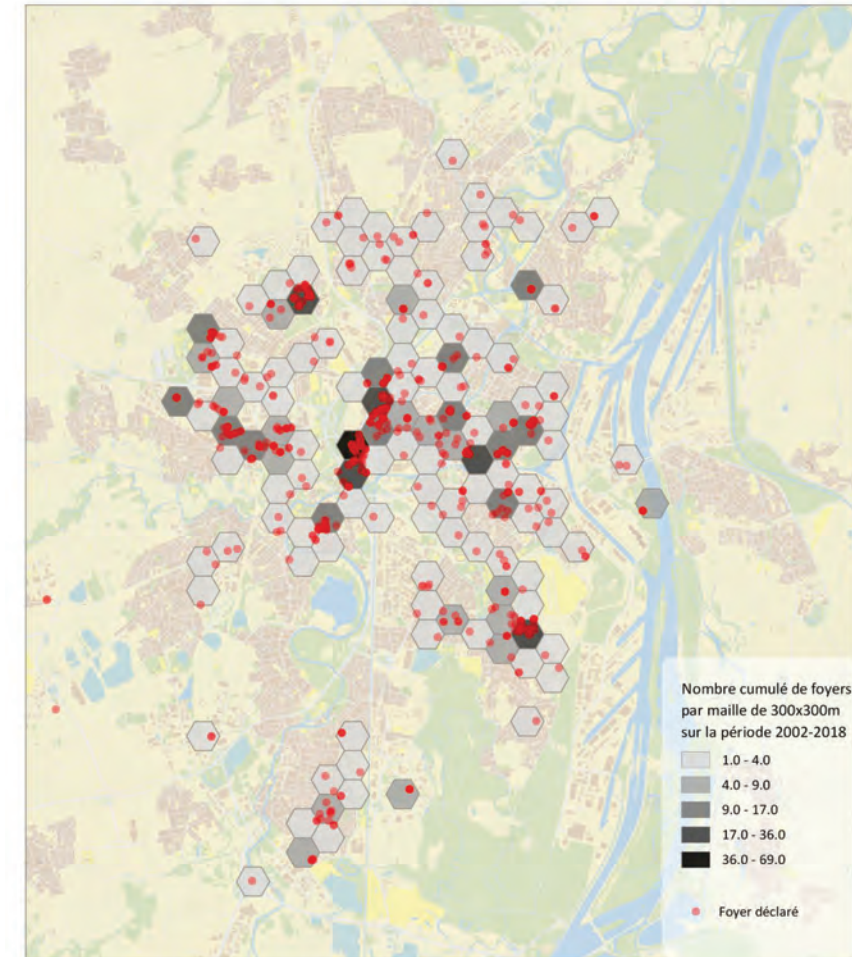
- Cinémas et salles de spectacles
- Aides à domicile
- Infirmières libérales
- Sociétés de taxi
- Déménageurs
- Ambulanciers
- CTS
- Syndics pros (à venir)

### Conférences d'une demi journée

- Hôteliers
- Associations d'hébergement
- Bailleurs sociaux
- A venir :
  - AS de la collectivité
  - Association tutélaire
  - Réemploi de matériel

### Groupes de travail avec professionnels

- Associations d'hébergement et bailleurs sociaux (avec la DDEA)
- Relogement ANRU
- Réemploi de matériel
- Dans le cadre du DDELIND
- Intervention FNAIM (à venir)



## Plaquettes

1<sup>ère</sup> version en 1015

Nouvelle version en cours, diffusion prochaine

Strasbourg.eu  
eurométropole

Comment lutter contre les  
**PUNAISES DE LIT**



**informez-vous**  
Service Hygiène et Santé Environnementale de la Ville de Strasbourg  
**03 68 98 50 00**  
www.strasbourg.eu



**Contacts**

- Vous habitez Strasbourg :  
Service Hygiène et Santé Environnementale de la Ville de Strasbourg  
Téléphone 03 68 98 50 00  
Mail : hygienvesant@strasbourg.eu
- Vous habitez l'Eurométropole (hors Strasbourg) :  
Contactez directement votre mairie

Strasbourg.eu  
eurométropole

**STOP  
AUX PUNAISES  
DE LIT !**



+ d'infos : strasbourg.eu



**CONTACTS :**

Vous habitez Strasbourg :  
Service Hygiène et Santé Environnementale de la Ville de Strasbourg  
Téléphone 03 68 98 50 00  
Mail : hygienvesant@strasbourg.eu

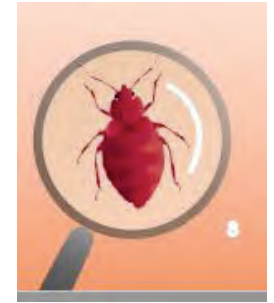
Vous habitez le Bas-Rhin (hors Strasbourg) :  
Contactez directement votre mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ars

## LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT :

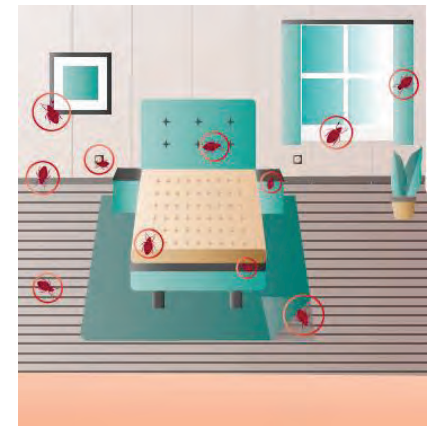
### Les points à maîtriser, les écueils rencontrés :

- Déni du sujet, méconnaissance par les habitants
- Insuffisance de diagnostic technique
- Préparation déficiente des logements et non acceptation de prestataires dans le logement
- Défaut de rigueur dans la chaîne d'intervention



### Les pistes de travail / Temps d'échange :

- Communication/sensibilisation
- Partage d'expériences : groupes de travail bailleurs, filière réemploi,
- Commande publique : Groupement de commande ?
- Développement de techniques sur le territoire
- Développement d'actions d'accompagnement innovantes des habitants sur le territoire







Diagnostic au marchand 20/21	Localisation	Graduation infestation		Points critiques				Illustrations	Préconisations				CODE action	Préconisations détaillées		Acteurs	Échéance	Suite à venir		
		0	+	++	Déchets	Local Poubelle	Nourissage (Drapeaux, sautoies...)		Vois de Passage	Aspects Env.	Nettoyage	Obstruction		Suaperrison Onu Am	Traitement				reflexions et expérimentations	sensibilisation des populations
problème de gestion des déchets dans les massifs au milieu de la rue Watteau (incivilités, gestion du marché, déchets de pain)		x			-incivilités -marché alimentaire		pain abandonné			x		x		A1	Renforcer la gestion des déchets dans les marchés d'approvisionnement	VDS - Domaine Public	6 mois			
		x											x		A2	Dératisation	CDC Habitat	1 mois		
		x														A3	Entretien des espaces verts	CDC Habitat	3 mois	
		x												x		A4	Dératisation espace public	VDS - Hygiène et santé	1 mois	
		x													x	A5	Entretien des espaces verts	VDS - Espace Vert et de Nature	3 mois	
Joint de dilatation non protégé											x			B1	Obstruction à prévoir au droit du joint de dilatation	CDC Habitat	1 mois			
Forte infestation entre les 2 cheminements piétons		x			incivilités		pain jeté par les fenêtres					x		C1	Sensibilisation nourrissage et déchets	CDC habitat	3 mois			
		x											x		C2	Sensibilisation nourrissage et déchets	VDS - DUT	3 mois		
		x												x		C3	Dératisation espace public	VDS - Hygiène et santé	1 mois	
		x								végétation attractive ?				x		C4	Reflexion sur la végétalisation arbustive	VDS - Espaces Verts et de Nature	6 mois	
		x								Offre de poubelles ?				x	x	C5	Reflexion sur l'offre de corbeilles à poubelles	EMS - Collecte des déchets	6 mois	
Terrier ou voie de passage au niveau du boîtier électrique en pied de façade		x									x		x	D1	Obstruction et dératisation	CDC Habitat	1 mois			
		x											x		x	D2	Dératisation espace public	VDS - Hygiène et santé	1 mois	
Dépôt sauvage encombrant														E1	Sensibilisation déchets	CDC habitat	3 mois			
														x		E2	Nettoyage de la zone	CDC habitat	1 mois	





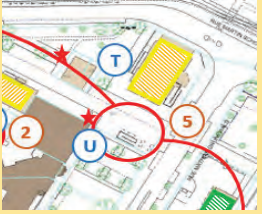


Tableau

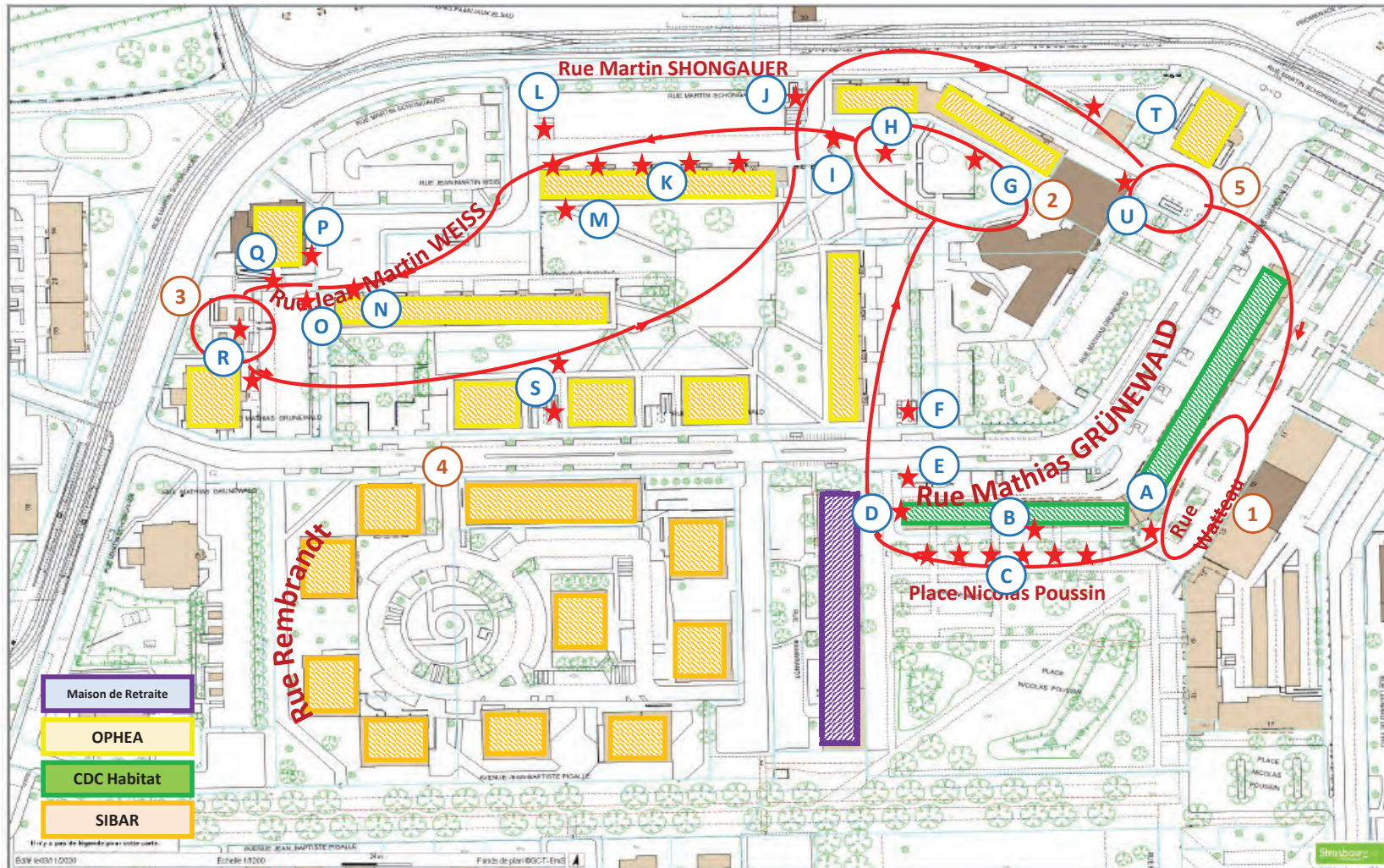
Diagnostic par quartier (D1/D2)	Localisation	Graduation infestation			Points critiques					Illustrations	Préconisations				CODE action	Préconisations détaillées		Acteurs	Délai	Sûreté et suivi		
		0	+	++	Déchets	Local Poubelle	Nourissage (Barres sautoyées...)	Vases de Passage	Aspects Env <sup>o</sup>		Nettoyage	Obstruction	Suppression Ombre Arbre	Traitement		réflexions et expérimentations	sensibilisation des populations					
Logettes : réflexion sur leurs configurations																		F1	Réflexion sur la configuration des logettes ou lieux de dépose	EMS : Collecte des déchets/bailleurs	6 mois	
Bouchon plastique sont grignotés par les rats : réflexion bouchons métalliques						x												F2	Réflexion sur les bouchons métalliques	EMS : Collecte des déchets	6 mois	
Terriers sous la végétation : végétation aire de jeux adaptée ?									x	x								G1	Réflexion sur la végétation	EMS : espaces verts et de nature	6 mois	
Nourissage des pigeons							x							x				G2	Sensibilisation nourrissage et déchets	OPHEA	3 mois	
															x			G3	Sensibilisation nourrissage et déchets	VDS : DUT	3 mois	
Absence de seuil dans les poubelles, le long du cheminement piéton																		H1	Installer des seuils métalliques dans les poubelles	EMS : Propreté Urbaine	1 mois	
Terriers dans la souche				x										x		x		I1	Dératisation	VDS : Hygiène et santé	1 mois	
Etat/usage des logettes (rats morts)																		J1	Réflexion sur les logettes	EMS : Collecte des déchets/bailleur	6 mois	
Seuils des portes des accès aux caves ont été rongés																		K1	Remplacer les seuils d'accès aux caves	OPHEA	1 mois	
Etat/usage des logettes (rats morts)																		L1	Réflexion sur les logettes	EMS collecte des déchets/bailleur	6 mois	

Tableau

Diagnostic par quartier (D)/Q	Localisation	Graduation infestation 0 + ++	Points critiques					Illustrations	Préconisations				CODE action	Préconisations détaillées		Acteurs	Délais	Statut et suivi
			Déchets	Local Poubelle	Nourissage (Ratier, sautoires...)	Voisie Passage	Aspects Entou		Nettoyage	Obstruction	Suppression Ombre Aérien	Traitement		réflexions et expérimentations	sensibilisation des populations			
Déchets sur la pelouse			x						x				M1	Nettoyage de la zone	OPHEA	1 mois		
Soupiraux cassés							x				x		M2	Remplacer les soupiraux	OPHEA	1 mois		
Seuils d'accès aux caves										x			N1	Obstruer le seuil d'accès au cave	OPHEA	1 mois		
Infestation dans le bac en béton ornemental infesté		x										x	O1	Enlèvement du bac ornemental	OPHEA	1 mois		
Déchets au pied de l'immeuble				x									P1	Sensibilisation déchets	OPHEA	3 mois		
										x			P2	Nettoyer la zone	OPHEA	1 mois		
Trou autour de l'escalier des bureaux d'OPHEA											x			Q1	Obstruer le trou	OPHEA	1 mois	
Amoncellement de déchets au droit des logettes et/ou bac														R1	Réflexion sur les logettes	EMS - Collecte des déchets / bailleur	6 mois	
Trou dans le macadam devant l'immeuble											x			R2	Obstruer le trou	OPHEA	1 mois	

Tableau

Diagnostic au marabout (D)/D2	Localisation	Graduation infestation		Points critiques					Illustrations	Préconisations				CODE action	Préconisations détaillées		Acteurs	Délai	Sûreté et suivi
		0	+	++	Déchets	Local P. visible	Nourissage (Ratier sauvages...)	Voisie P. Passage		Aspects Env.??	Nettoyage	Obstruction	Suppression Omb. Anim.		Traitement	réflexions et expérimentations			
Bordure végétale particulièrement infestée				x											S1	Réflexion sur la bordure végétale Dératisation	OPHEA	6 mois	
Trou dans le macadam					x								x		S2	Obstruer le trou	OPHEA	1 mois	
Amoncellement de déchets au droit des logettes et/ou bac						x									S3	Réflexion sur les logettes	EMS - Propreté Urbaine / Bailleur	6 mois	
Amoncellement de déchets au droit des logettes et/ou bac						x									T1	Réflexion sur les logettes	EMS : Collecte des déchets / bailleur	6 mois	
Logettes CSC semblent être condamnées mais dépôts sauvages importants					x	x									U1	Nettoyage de la zone Réflexion suppression des logettes ?	CSC / VDS - DUT	1 mois	
															U2	Sensibilisation déchets	VDS - DUT	1 mois	



Tableau

Diagnostic en marchant	Localisations ★ Déchets ★ Rats (ou terriers)	Graduation		Points critiques					Illustrations	Préconisations				CODE action	Préconisations détaillées		Accès	Echéance	Suite et suivi
		0	++	Déchets	Local Publique	Nourrissage (faunes sauvages...)	Voies de Passage	Aspects Env'		Nettoyage	Obstruction	Suppression Ortre Alim	Traitement		réflexions et expérimentations	sensibilisation des populations			
Problème de gestion des déchets dans les massifs (divers déchets)		+	X				Végétation		X			X		A1	Nettoyage de la zone	VDS : Espaces Verts et de Nature Régie de quartier	1 mois		
														A2	Entretien des espaces verts	VDS : Espaces Verts et de Nature			3 mois
Infestation de rongeurs dans les massifs		+	X				Végétation		X		X	X		A3	Sensibilisation déchet	VDS : Espaces Verts et de Nature - DT, Régie de Quartier	3 mois		
														A4	Réflexion sur la végétalisation arbustive	VDS : Espaces Verts et de Nature			6 mois
														A5	Dératisation espace public	VDS : Hygiène et santé			1 mois
Déchets sur la pelouse		+	X						X		X			B1	Sensibilisation déchets	LC IMMO (Syndic) via DUT	3 mois		
														B2	Ramassage des déchets	LC IMMO (Syndic) via DUT			1 mois
Corrosion des bas des portes des accès aux caves		+									X			B3	Rendre étanche les portes des caves	LC IMMO (Syndic) via DUT	3 mois		
Dépôt sauvage encombrants		+	X						X					C1	Sensibilisation déchets	LC IMMO (Syndic) via DUT	3 mois		
														C2	Ramassage des déchets	EMS : Propreté urbaine			1 mois
Terriers dans la pelouse		+					Végétation					X		C3	Dératisation	LC IMMO (Syndic) via DUT	1 mois		
Terriers le long du mur du bâtiment (possible infestation)		+									X			B4	Obstruer les trous	LC IMMO (Syndic) via DUT	1 mois		

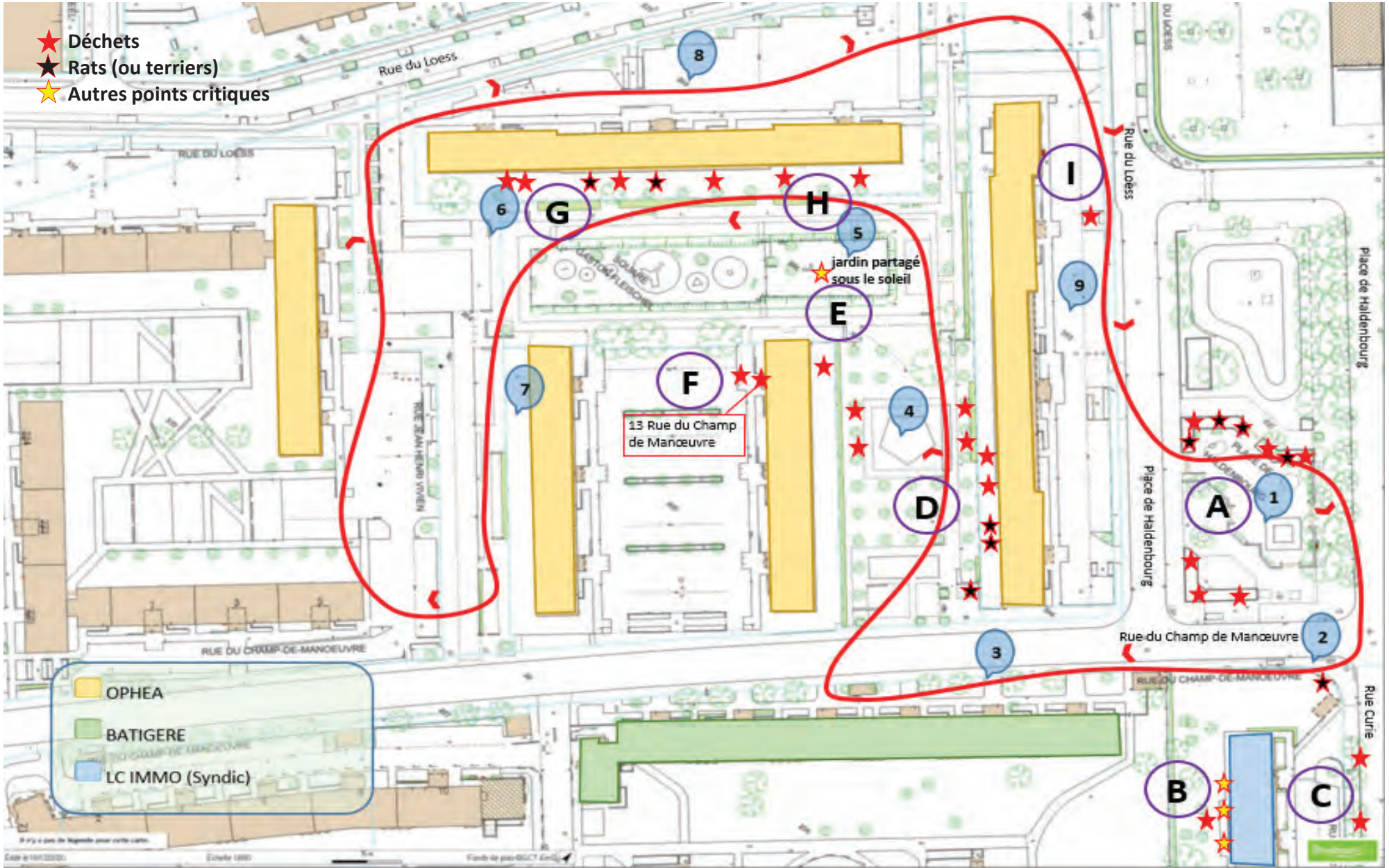
Tableau

Diagnostic en marchant	Localisations ★ Déchets ★ Rats (ou terriers)	Graduation 0 ++ + + ++ +	Points critiques					Illustrations	Préconisations				CODE action	Préconisations détaillées		Auteurs	Echéance	Suite et suivi	
			Déchets	Local Publique	Nourrissage (faunes sauvages...)	Voies de Passage	Aspects Env'		Nettoyage	Obstruction	Suppression Orre Alim	Traitement		réflexions et expérimentations	sensibilisation des populations				
Fourreau technique endommagé (polystyrène)		+												B5	Obstruer le fourreau technique	LC IMMO (Syndic) via DUT	1 mois		
Nombreux sacs de déchets ramassés (printemps : 40/50 sacs - hiver : 15 sacs)		+	X	X										F1	Sensibilisation déchet	OPHEA	3 mois		
									X					F2	Nettoyage de la zone	OPHEA (via régie de quartier)	1 mois		
Forte infestation le long du bâtiment (une vingtaine de rats ont été aperçus)		+	X											D1	Nettoyer la zone	OPHEA	1 mois		
															Dératisation	OPHEA	1 mois		
															Sensibilisation déchet	OPHEA	3 mois		
Terriers sous la végétation		+					Végétation							D2	Sensibilisation nourrissage	DT	3 mois		
															D3	Dératisation espace public	VDS : Hygiène et santé	1 mois	
															D4	Réflexion sur la végétation	VDS : Espaces Verts et de Nature	6 mois	
Déchets sur la pelouse		+	X											D5	Sensibilisation déchet	OPHEA	3 mois		
															Nettoyage de la zone	EVN OPHEA	1 mois		
Déchets dans le hall d'un immeuble vandalisé			X						X					F3	Nettoyer la zone	OPHEA	1 mois		



Tableau

Diagnostic en marchant	Localisations ★ Déchets ★ Rats (ou terriers)	Graduation		Points critiques					Illustrations	Préconisations				CODE action	Préconisations détaillées		Accus	Echéance	Suite et suivi	
		0	++	Déchets	Local Poubelle	Nourrissage (faunes sauvages...)	Voies de Passage	Aspects Env'nt		Nettoyage	Obstruction	Suppression Orre Alim	Traitement		réflexions et expérimentations	sensibilisation des populations				
Jardins familiaux (potentiel lieu de nourriture pour les nuisibles)			+					X	X							E1	Réflexion sur les jardins familiaux	VDS EVN + Association gestionnaire	6 mois	
Déchets sur la pelouse			+	X							X					G1	Sensibilisation déchets	OPHEA	3 mois	
																G2	Nettoyage de la zone	OPHEA	1 mois	
Déchets accrochés aux arbres			+	X					X		X					G3	Sensibilisation déchets	OPHEA	3 mois	
																G4	Nettoyer la zone	OPHEA	1 mois	
Terriers sous la pelouse et aux abords de l'immeuble			+											X		G5	Dératisation	OPHEA	1 mois	
Nourrissage des pigeons et autre volatiles			+	X		X								X		G6	Sensibilisation nourrissage et déchet	OPHEA	3 mois	
Déchets au pied de l'immeuble			+	X										X		G7	Sensibilisation nourrissage et déchet	OPHEA	3 mois	
																G8	Nettoyage de la zone	OPHEA	1 mois	
Amoncellement de déchets au niveau du local poubelle			+	X	X						X					H1	Réflexion sur le local poubelle	EMS : Collecte des déchets / bailleur	6 mois	
																H2	Sensibilisation déchets	OPHEA	3 mois	
																H3	Nettoyer la zone	EMS : Collecte des déchets / bailleur	1 mois	



# La mise en place des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets dans les projets ESPEX

## En cours d'installation dans 3 quartiers pour les ordures ménagères, le tri et le verre :

Quartier du Whirel (Ostwald): 21 sites de collecte (70 conteneurs)

Quartier du Guirbaden (Bischheim): 5 sites de collecte (27 conteneurs)

Quartier de la rue de Singrist (Strasbourg): 18 sites de collecte (44 conteneurs)

Et à venir sur les quartiers des Généraux (Schiltigheim), du Hohberg, à la cité de l'III, quartier de Westhoffen...

### Une concertation avec les services techniques, les bailleurs et les communes

Les emplacements pour les futurs sites de conteneurs enterrés sont définis dans le cadre des études du projet ESPEX en lien avec le service collecte de déchets et les bailleurs, avec pour objectif :

- de **simplifier les circuits** de collecte
- d'améliorer l'ergonomie et l'accès au site de collecte par tous (enfants, PA, PMS...)
- que chaque entrée d'immeuble ait un point de collecte à **proximité**
- que les conteneurs puissent **s'insérer convenablement dans l'environnement** du projet.

### Une participation des citoyens et forces vives des quartiers

Le nombre de conteneur pour chaque site de collecte est affiné au besoin par des enquêtes ciblées auprès des habitants

Avant la mise en place de la nouvelle collecte des déchets, des **ateliers** sont tenus pour aborder le tri des déchets, les solutions pour les encombrants, évoquer la future collecte par conteneurs enterrés...

A la fin des travaux, **l'inauguration du quartier** sera l'occasion de présenter les nouveaux points de collecte aux habitants, de remettre des sacs poubelle de la bonne taille, cendriers de poches où sacs à déjection canines.

Un **guide des usages**, co-écrit avec le bailleur et les associations remis à la suite des travaux à tous les habitants expliquera le fonctionnement des conteneurs et proposera des solutions pour réduire et mieux gérer ses déchets (collecte des encombrants, remise d'un stop pub, déchetterie la plus proche, astuces zéro déchets etc).



### Une collecte des déchets et un cadre de vie améliorés

Une attention particulière est portée à **l'intégration paysagère des sites** de collecte (bordés par des chemins d'accès en pavés, entourés par des massifs plantés, etc...)

Les conteneurs enterrés sont étanches et contribuent donc à **réduire la prolifération d'espèces animales nuisibles** qui ne peuvent plus se nourrir des déchets, réduit les odeurs désagréables et les risques d'incendie.

La collecte par conteneurs enterrés permet d'éviter **les manutentions par les agents des bailleurs et de la collectivité**, qui pèsent sur les charges des locataires : il n'y a plus de bacs à présenter manuellement, les conteneurs sont directement soulevés par le camion. Les marche-arrières et manœuvres complexes dans le circuit sont supprimées.

Enfin, les locaux dédiés au stockages des poubelles peuvent être convertis par le bailleur en **locaux vélos**, dans des bâtiments où il sont très souvent manquants.



## Note de synthèse sur la problématique des punaises de lit – angle juridique et réglementaire.

### Contexte :

La punaise de lit est un insecte hématophage de petite taille, plat, parasitant l'être humain. Elle est attirée par la chaleur et l'odeur humaine. Dans les conditions optimales (température et nourriture), c'est un insecte qui se reproduit très rapidement (5 à 15 œufs/jour, de 300 à 500 œufs par femelle), mais qui est également capable de survivre plusieurs mois sans se nourrir. Son mode de déplacement est double : actif (capacité à se déplacer dans un rayon de 30 mètres), et passif (transportée par les humains).

On la retrouve dans les lieux fréquentés par les humains, dès lors qu'ils ont un comportement plutôt statique : logements, hôtels, cinémas, transports en commun, ... . Par ailleurs les punaises craignent la lumière donc se déplacent de nuit et occupent des endroits très confinés (dessous de plinthes, fentes dans les boiseries, prises électriques, textiles, literies, ourlets de rideaux, meubles, ...). L'infestation par les punaises de lit n'est pas consécutive à un mauvais entretien du logement, et n'est pas fonction du « niveau social » des habitants. Cependant les conséquences ne sont pas les mêmes pour les ménages modestes que pour les ménages aisés, surtout dans les cas où il convient de jeter une grande partie de ses vêtements et de son mobilier, et de se rééquiper.

La punaise se nourrit par prélèvement sanguin. Sa pique n'occasionne pas de douleur sur l'instant mais provoque inflammations et démangeaisons et peut générer des allergies pouvant être dans certains cas grave. A ce jour, la punaise de lit n'est pas considérée comme vecteur de maladies infectieuses (à l'instar des moustiques par exemple) et n'est en conséquence par reconnue comme un problème de santé publique par le ministère, mais l'infestation peut causer des traumatismes psychologiques de type dépression nerveuse, ce qui interpelle sur cette position (la définition de la santé publique selon l'OMS reposant à la fois sur des questions sanitaires ET de bien-être des populations). Quoiqu'il en soit, cette non reconnaissance n'entraîne aucun dispositif de gestion spécifique par les ARS (\*).

L'infestation des logements par les punaises de lit est une problématique qui réapparaît de façon insistante depuis plusieurs années (le phénomène était assez répandu en zone urbaine dans les années 50 mais avait été largement contenu par après). Les causes de cette réémergence sont multiples : augmentation de la mobilité des populations (déplacements pendulaires, tourisme, loisir), urbanisation de la société, mais également interdiction de certains produits chimiques utilisés alors du fait de leur nocivité pour l'être humain (DDT, ...).

(\* ) Quoique, à ce sujet le jugement CA de Limoges du 10 janvier 2019 indique que l'infestation d'un logement par les punaises de lit rend également le logement indécemment en mettant en péril la santé de l'occupant.

Sur le secteur de l'Eurométropole, un sondage réalisé auprès des bailleurs sociaux montre que tous les bailleurs sont touchés par le phénomène. Plus de 1000 logements étaient infestés en milieu 2019, (contre 800 en 2018), soit 2% du parc. La croissance du phénomène est générale, parfois de façon exponentiel selon les secteurs, et pouvant concerner près de 6% du parc selon les quartiers. A ce jour, il n'y a aucune donnée fiable sur le parc privé recensée par le service Hygiène et sécurité de la ville de Strasbourg.

### **Son éradication est complexe**

Les traitements employés pour lutter contre ces insectes dans les logements sont variables (chimiques ou thermiques) en fonction du degré d'infestation, mais doivent en tous les cas pour être efficace répondre à un protocole de préparation très strict et une implication forte des locataires afin de préparer le logement. Les personnels en charges des traitements mais également ceux des bailleurs doivent être informés et formés.

Au-delà du repérage des signes de présence de la punaise de lit qui requiert une certaine compétence, seul le diagnostic canin apporte les garanties de fiabilité nécessaire pour poser un état des lieux et déterminer le degré d'infestation d'un logement – ainsi que le succès du traitement.

Dans les cas d'infestation moyenne à forte, le traitement nécessite au préalable la détermination d'une stratégie d'intervention globale qui impliquent des opérations distinctes selon qu'il s'agissent du mobilier, des affaires personnelles, des équipements voire des éléments constitutifs du logement : démonter les plinthes et les encadrements de portes, les prises électriques et les conduits, réunir les affaires et les meubles séparément, les filmer de façon étanches, déterminer ce qui doit être jeté ou ce qui peut être traité chimiquement ou thermiquement.

Les traitements thermiques se font par le froid (surgélation des mobiliers ou des affaires personnelles tels que les vêtements) ou par le chaud (pour le mobilier, les affaires personnelles et les logements) par une montée en température progressive et maîtrisée faisant appel à une technologie et une technicité particulière que peu d'entreprises sont en mesure de proposer à ce jour.

Les traitements chimiques imposent une préparation physique préalable, et nécessite de disposer d'un lieu d'accueil de l'occupant.

Dans tous les cas les locataires sont tenus de permettre l'accès à leur logement et de rassembler et de préparer leurs affaires pour permettre un bon déroulement des traitements, ce qui n'est pas toujours le cas, malgré des démarches d'information, de communication et de préparation effectuée par le bailleur, le plus souvent explicitée dans le cadre d'un protocole détaillé.

Le traitement de logements en immeubles collectifs impose le respect d'un calendrier strict. Les traitements sont suivi d'un bilan de chantier (traitement effectués, difficultés rencontrées, refus d'intervention, respect des prescriptions, préconisations complémentaires, ...).

## Un cadre réglementaire et juridique compliqué :

Il n'y a pas de réglementation spécifique pour les punaises de lit, celles-ci n'étant pas considérées comme une problématique de santé publique. La réglementation concernée est donc relativement limitée et n'offre que peu de possibilité d'action sur ce sujet précis, mais vient d'être bouleversée par la loi Elan qui fait basculer dans le champ de l'indécence la présence d'insecte parasites dans un logement.

Document/texte	objet	Qui est concerné
Règlement Sanitaire Départemental	Art 23 : obligation de désinsectisation si dangers susceptible de porter atteinte grave à la sécurité et à la salubrité Art 32 : obligation de travaux d'entretien pour éviter les préjudices à la santé des personnes Art 121 : destruction des insectes en état de prolifération	Art 23 : occupant Art 32 : propriétaires et occupants dans le cadre des obligations respectives. Art 121 : propriétaires et occupants
Loi élan (modif de l'art 6 loi 89, en référence au décret décence de 2002	Art 142 loi Elan : inclue aux critères de décence : le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement [...] exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasite. Le décret de 2002 étend ce champ à l'état de conservation et d'entretien du logement	Charge faite au propriétaire
Code civil art 1719 et 1721	Article obligeant le bailleur à veiller à la jouissance paisible du bien et préserver le locataire de tous les troubles que lui-même ne tolérerait pas)	Charge au Bailleur
Art 142 loi Elan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bailleur doit s'assurer que le logement est exempt de toute infestation de nuisible et parasites au moment de la remise des clefs et s'assurer de cette absence d'infestation tout au long de la vie du bail</li> <li>- Le bailleur supporte les frais de désinsectisation et les éventuels DI sauf s'il arrive à prouver la faute du locataire. A défaut frais imputé au bailleur (seul les frais de produits récupérable : décret 26 aout 1987)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bailleur</li> <li>- Bailleur et éventuellement locataire (mais comment arriver à produire la preuve ?)</li> </ul>
Loi de 89	Art 7 obligation du locataire à permettre l'accès aux locaux loués pour l'entretien et les travaux	Locataire
Code pénal art 484 à 492	Procédure de référé 48h pour accéder au logement en cas de refus d'accès au logement, si les troubles de	

Les problématiques liées à ce cadre juridique contraignant sont multiples:

- Une responsabilité quasi systématique du bailleur, très difficile à remettre en cause : avec la loi ELAN, le bailleur, sauf à prouver la responsabilité du locataire – ce qui est quasiment impossible – le bailleur est considéré comme responsable de l'infestation d'un logement durant sa période d'occupation et doit en supporter les coûts et le cas échéant les dommages et intérêts. Les diagnostics ne permettent pas de prouver quoique ce soit pour les infestations en cours d'occupation. La jurisprudence existante rend le bailleur systématiquement responsable de la désinsectisation faute de pouvoir prouver la faute du locataire ou un cas de force majeure.
- Un risque lié au refus d'accès et/ou de traitement de la part d'un de ses locataires : le risque de re contamination de logements traités par un logement non traité dans un ensemble immobilier collectif est élevé. Le locataire refusant l'accès à son logement pour le diagnostic ou le traitement invoque fréquemment la jouissance paisible des lieux (notamment en cas de diagnostic canin). Mais les locataires touchés à leur tour par une ré infestation vont invoquer le même argument auprès du bailleur.
- Un risque financier pour le bailleur : pour bénéficier de l'aide au logement, un logement doit répondre aux caractéristiques de décence. La loi ALUR (art. 85) modifie la procédure relative à l'attribution et au versement de l'allocation de logement en cas de logement constaté comme non-décent. En cas de non décence avérée, l'allocation de logement n'est versée ni au locataire, ni au bailleur par les organismes payeurs (Caf/MSA) qui la conservent pendant un délai maximal de 18 mois : son versement au bailleur est différé jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires.
- Malgré les moyens mis en œuvre, une impossibilité à garantir un résultat sur le moyen terme.

Les enjeux et les questions concrètes sur le plan juridique :

- Comment garantir l'accès au logement et la collaboration des locataires, au-delà des actions de communications et de sensibilisation ? quid d'un recours systématique au référé, d'un recours au juge en application de l'art 1724 du CC et de l'art 7 de la loi de 89 ? peut-on envisager des clauses dans les contrats de bail insistant sur les obligations du locataire à laisser libre accès à son logement en cas de travaux et traitement ?
- Est-ce que le refus d'accès d'un logement par un locataire, la non déclaration par un locataire d'une infestation ou la localisation d'un logement au sein d'un périmètre géographique dans lequel la présence de punaise de lit est avérée, sont de nature à constituer un cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur) permettant au bailleur de dégager sa responsabilité ? (ce qui ne l'empêchera pas de procéder au traitement mais qui pourra lui permettre de récupérer une partie du cout de ces traitement ?)
- Est-ce que le non-respect par le locataire des prescriptions préparatoire établies par un protocole peut être reconnu par le juge comme élément de nature à atténuer ou à dégager la responsabilité du bailleur ?

- Que peut faire un bailleur s'il constate que le locataire qu'il va accueillir sort d'un logement infesté de punaise (dans le cadre d'un relogement ANRU ou d'une mutation interne par exemple)?
- Quelle est la valeur d'une détection canine avant entrée dans les lieux pour valoir de diagnostic et de garantie de non infestation (permettant ainsi de dégager la responsabilité du propriétaire ?).



**Mission d'information et d'évaluation pour « la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

**Intervenants auditionnés**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Entreprise/collectivité</b>
David BORELL	Directeur	Radical Pest Control
Nicolas CHAPELLE	Directeur Adjoint	Radical Pest Control
Dr. Valérie VERGER,	Chef du service médecine préventive	Ville de Mulhouse
Alain COUCHOT	Adjoint au Maire	Ville de Mulhouse
Yann THEPOT	Directeur Général	AREAL
Virginie JACOB	Directrice Générale	Habitation Moderne
Philippe LERGENMULLER	Directeur du patrimoine et de la proximité	Habitation Moderne
Jennifer DUJARDIN	Référente tranquillité et sécurité	Habitation Moderne
Jean-Bernard DAMBIER	Directeur Général	OPHEA
Cécile RAYNAUD	directrice Pôle gestion locative et relation client	OPHEA
Philippe IUNG	Chef de Service Hygiène et propreté	OPHEA

Colin RIEGER	Secrétaire général	Confédération Syndicale des Familles du Bas-Rhin
Michel KOCH	Responsable	Meinau Service
Hmida BOUTGHATA	Secrétaire Général	Association de locataires ALIS
Flora ROSSI	Directrice	Voisins Malins
Françoise BENOIT	Déleguée	Association Consommation Logement Cadre de Vie
Salah KOUSSA	Elu référent Hautepierre Président d'OPHEA	Ville de Strasbourg OPHEA
Lucette TISSERAND	Elue référente Neuhof- Nord Conseillère municipale déléguee au logement, à la santé et l'hygiène de l'habitat.  Présidente d'HABITATION MODERNE	Ville de Strasbourg      Habitation Moderne
Antoine DUBOIS	Elu référent Neudorf – Musau	Ville de Strasbourg
Nelly PERRIN-JUND	Directrice	CIARUS
Antoine DANET	Chef de projet PRU	Neuhof-Meinau
Géraldine PRUDENCE	Cheffe du Service Propreté	Eurométropole de Strasbourg

Sandrine GAUTHIER	Cheffe du Service Collecte et valorisation des déchets	Eurométropole de Strasbourg
Anne DEBIEN	Service Collecte et valorisation des déchets	Eurométropole de Strasbourg
Romuald SUTTER	Chef de Service Espaces verts et de la nature	Ville de Strasbourg
Julien FREISS	Service Espaces verts et de la nature	Ville de Strasbourg
Claudine LECOCQ	Direction Urbanisme et territoire	Ville de Strasbourg
Pascale ROUILLARD- NEAU	Cheffe du Service Hygiène et Santé	Ville de Strasbourg
Simon Le GOAVEC	Service Hygiène et Santé	Ville de Strasbourg
Laurent HOBEL	Service Hygiène et Santé	Ville de Strasbourg

**Mission d'information et d'évaluation pour**  
**« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de Radical Pest Control Strasbourg : MM. David BORELL et  
Nicolas CHAPELLE  
le 10 novembre 2020

M. Borell présente sa société. Il évoque la présence de rats dans toute l'agglomération strasbourgeoise. La mission de l'entreprise consiste à dératiser en lien avec les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les usagers et les locataires.

Il faut vivre en collectivité dans une grande ville en gérant correctement les déchets car les rats se reproduisent et se nourrissent. C'est sur ce point qu'il faut pouvoir influencer.

Une connaissance fine des lieux et l'évolution récente avec le confinement ont permis de constater que les rongeurs se développent à côté de l'homme. Ils sont opportunistes mais pas chasseurs. Avec leur 20 ans d'expérience du terrain, Radical Pest Control a constaté que les rats grippent sur les balcons alors que normalement ils restent sur les parties basses. Le rongeur est un être liminaire doté d'une intelligence. Il est donc imprévisible et se reproduit rapidement grâce à l'alimentation qu'il trouve. Certaines zones à Strasbourg ont été stigmatisées dans les médias et les réseaux sociaux. Le surcroît de déchets favorise le développement des rats dans certains quartiers.

Les clients de la société Radical Pest control sont essentiellement des particuliers ainsi que les bailleurs sociaux. Tous les quartiers sont concernés mais le manque de poubelles et de tri sélectif explique en partie cette prolifération dans certains endroits. Le manque de civisme est surtout pointé du doigt. Il faut faire de la pédagogie dans les quartiers difficiles.

A l'Elsau par exemple il faut multiplier les ramassages et augmenter leur fréquence. Les terriers sont visiblement à côté des poubelles à cause de la croissance des déchets. La société arrive en fin de chaîne.

M. Soulet souhaite savoir si elle dispose de moyens efficaces. Effectivement lorsque la société dératise on constate une réduction de la présence des rats mais cela reste ponctuel.

Il faudrait faire de la prévention et un suivi de la commande des clients avec une veille des gardiens par exemple pour pouvoir réagir plus rapidement en faisant des inspections et pas seulement du traitement.

M. Koussa souhaite savoir comment les bailleurs sollicitent la société. Cela se fait à travers un marché.

M. Maurer demande une intervention urgente. Il faudrait construire un cahier des charges sur la durée avec une expertise, un diagnostic de la situation

Les privés qui font appel à la société donnent des indications plus précises que celles qui sont prévues dans les marchés des collectivités publiques. Le donneur d'ordre est souvent dans une situation d'urgence. Il faudrait appliquer des recommandations pour éviter la prolifération en entretenant correctement les espaces verts par exemple.

M. Soulet souhaite qu'il y ait une meilleure remontée d'informations en ayant une connaissance plus rapide des lieux. Une cartographie pourrait être mise en place. Les agences pourraient être des relais dans les quartiers pour faire remonter l'information.

Une sensibilisation des locataires est nécessaire pour le mieux vivre ensemble. La structuration des poubelles est également à revoir pour optimiser certains endroits. Ne pas mettre les poubelles trop loin des habitations.

La technique de lutte de la société consiste en l'utilisation de produits rodenticides (anticoagulants), et dans les situations les plus critiques, par un traitement direct des terriers par contact direct du rongeur avec le produit.

Cette approche curative reste très limitée par la réglementation n : les dispositifs ne peuvent être mis en place que quelques jours car il y a des risques par exemple pour les enfants et les chiens.

La législation limite les traitements à une durée maximale de 35 jours.

D'autres difficultés également liées au vol et vandalisme des dispositifs mis en place.

En août il a été recensé 380 terriers de rats ce qui est énorme.

**Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition du 10 décembre 2020 :

- M. Alain COUCHOT, Adjoint au Maire de  
la Ville de Mulhouse en charge du renouvellement urbain, logement et relations  
avec les bailleurs sociaux

- Dr. Valérie VERGER, chef du Service médecine préventive  
Ville de Mulhouse

M. Couchot prend la parole. Il se présente, adjoint en charge du renouvellement urbain, du logement et des relations avec les bailleurs, ainsi que du service hygiène et santé dont le Dr Verger est la cheffe de service.

Un marché de groupement de commande a été conclu en 2012 entre la Ville de Mulhouse et les bailleurs dans le quartier des Coteaux (Ouest de Mulhouse) qui compte 10.000 habitants. Deux campagnes annuelles de dératisation sont intégrées dans un dispositif avec une action citoyenne et les concierges.

Le Dr Verger rappelle l'historique du dispositif. Les Coteaux sont une ZUP avec une problématique de rats liée notamment à des problèmes de comportement des habitants. En 2010, des plaintes de riverains, d'écoles, d'un centre de réadaptation et de l'université ont été à l'origine de la mise en place d'un marché de prestation de dératisation ainsi qu'une convention conclue entre l'ensemble des personnes qui vivent ou travaillent dans le secteur : le Département, les bailleurs, le centre hospitalier et les propriétaires d'immeubles.

Cette démarche a présenté plusieurs intérêts :

- Opération de dératisation deux fois par an sur l'ensemble du territoire et aux pieds des immeubles. La convention intègre l'ensemble des espaces avec une refacturation aux propriétaires au prorata du nombre d'entrées. Comme il y avait aussi des copropriétés défaillantes, cette convention a permis d'associer tout le monde et de coordonner la démarche.
- Bénéficiaire de tarifs négociés et proposer un marché de dératisation ponctuelle, pris en charge individuellement et directement avec l'entreprise de dératisation.

Globalement tout le monde était partant mais cela n'était pas suffisant car il était nécessaire d'associer pleinement les populations.

La démarche a été complétée par une formation des concierges. Des stands pendant la fête de quartier avec des explications a permis de sensibiliser les habitants. Les balayeurs ont également été impliqués en lien avec le Conseil de citoyen.

La convention est renouvelable tous les 3 ans avec un budget de 22.000 à 23.000 euros dont 5000 euros sont refacturés.

Moins de plaintes ont été constatées. Avec l'achèvement des chantiers autour du territoire il y a eu moins de rats également. Aucune demande d'intervention ponctuelle n'a été relevée. Ce qui a donné un effet positif sur la dératisation territoriale.

L'identification des syndics a été compliquée à effectuer. Mais tous ont été convaincus par la démarche. Une personne du service hygiène et santé est dédiée à ce sujet.

Le quartier des Coteaux est un îlot géographique bien défini, plus aisée à appréhender avec cette stratégie par rapport à d'autres quartiers plus étendus.

Avec le confinement, il a été constaté une recrudescence des rats. Ceci est aussi dû au comportement des habitants qui abandonnent leurs déchets à côté des poubelles. Benjamin Soulet souligne également un hiver plus doux et le réchauffement climatique.

À Mulhouse, tous les acteurs sont impliqués et année après année cela porte ses fruits avec l'aide du service d'action territoriale, sociale et des CSC. Les concierges ont également un rôle primordial.

**Réunion de mise en place de la Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Réunion avec Ophéa et Habitation Moderne  
11 janvier 2021 à 15 h 30

Ophéa :

M. Jean-Bernard Dambier  
Mme Cécile Raynaud  
M. Philippe Iung

Habitation Moderne :

Mme Virginie Jacob  
M. Philippe Lergenmuller  
Mme Jennifer Dujardin

M. B. Soulet fait une synthèse des diverses réunions de la MIE et indique que la prochaine réunion du 15 janvier fera la transition entre rats et punaises de lits suivi d'un débat en Conseil Municipal dans les prochains mois.

L'objectif de cette rencontre est de faire une synthèse des éléments de diagnostic et de trouver des leviers avec les bailleurs, comme une campagne de sensibilisation commune.

Mme P. Rouillard-Neau explique quels sont les outils qui seront utilisés pour la campagne de communication sur les rongeurs : plaquette de format A4, flyers, stickers à mettre en priorité sur les poubelles.

La plaquette sur les punaises de lits est plus étoffée et la campagne commence en février également sur les réseaux sociaux.

Mme V. Jacob annonce l'intervention de M. Lergenmuller axée autour de la sensibilisation des locataires, les dispositifs mis en œuvre et les propositions d'actions sur les enjeux de parasites et rongeurs.



M. Ph. Lergenmuller explique qu'il y a une évolution entre 2019/2020 des signalements des cafards qui ont augmenté de 38,7 %. Ceci est lié au confinement et à la plus grande adhésion des locataires pour permettre l'accès aux logements.

Habitation Moderne est passée d'un traitement annuel de désinsectisation à deux car le produit ne tient que 6 mois. Cela coûte environ 80.000 euros par année.

En ce qui les rats et les souris il y a une baisse de 8 % des signalements en raison de l'arrêt des chantiers.

Pour les punaises de lit également une diminution de 18 % durant la période 2019/2020. La vérification des logements se fait également dans les logements limitrophes c'est-à-dire ceux à droite à gauche en haut et en bas par rapport à celui qui est infesté.

Au niveau géographique, pour les cafards pas de zone spécialement identifiée par contre pour les rats il y en a 3 : Hohberg, Montagne-Verte et Cité de l'Ill.

Les punaises de lits sont surtout présentes à la Cité de l'Ill, Montagne-Verte, Neuhof et Hohberg.

Le centre-ville et la 2<sup>ème</sup> couronne sont épargnés.

La présence de cours d'eau, de voies ferrées, de routes attire les rongeurs ainsi que la négligence des locataires qui posent les poubelles à même le sol, parfois non fermées.

La collecte des bio-déchets n'a pas d'impact sur les nuisibles car présence de chantiers et de constructions qui font vibrer le sol sur le territoire.

Deux passages se font pour les blattes et les cafards avec pulvérisation et nébulisation. Le marché est de 97 000 euros en 2019. Le taux de pénétration est de 85 % c'est-à-dire que l'on peut entrer dans le logement des locataires.

Pendant le COVID, il a été observé une difficulté d'accéder aux logements. Pour les logements comportant en plus des problèmes d'hygiène, des signalements sont adressés aux services sociaux. En revanche, pour la mise en œuvre de traitements contre les rongeurs, les caves sont souvent utilisées comme lieu de stockage. Il y est donc impossible d'y pénétrer pour engager des traitements.

Selon les représentants d'Habitation Moderne, deux sociétés qui interviennent avec pour la détection canine n'obtiennent pas toujours les mêmes résultats ce qui

complique les choses. Pour ce qui concerne les punaises de lit, il y a un groupe de travail qui a été mis en place en lien avec l'AREAL.

La difficulté dans la lutte contre les rongeurs est aussi liée aux appels d'offres et aux cahiers des charges. Il est proposé d'élaborer un cahier des charges type pour la dératisation avec les gestionnaires du territoire. Une recherche a été faite sur internet pour voir comment cela peut se passer dans d'autres villes. L'objectif est de trouver un protocole avec des produits qui fonctionnent.

M. Soulet évoque le cas de Nancy qui a fait une campagne commune avec la Ville et les bailleurs sociaux. Ce qui pourrait être une piste.

Pour l'accès dans les logements, le déferé de 15 jours est également trop long.

M. Dambier explique que l'AREAL a rencontré le 1<sup>er</sup> président du tribunal judiciaire pour pouvoir rentrer plus facilement dans les logements.

M. Soulet propose le concept « voisins malins » où l'on rémunère des voisins et des ambassadeurs dans les immeubles pour permettre l'apprentissage des bons gestes notamment sur la lutte mécanique nécessaire préalablement aux chantiers de désinsectisation pour les punaises de lit.

Mme Rouillard-Neau évoque le projet de former des associations au sujet des punaises de lit, pour accompagner les ménages à l'apprentissage des gestes fins par une démarche à faire en porte à porte dans les immeubles.

Mme Rouillard-Neau précise par ailleurs que le service a établi des arrêtés préfectoraux sur quelques situations de très fortes infestations de punaises de lit. Ces mesures enjoignent les mis en cause (propriétaire ou locataire) de mener des travaux pour enrayer les infestations de punaises. Jusqu'à peu, ces mesures étaient assez peu développées car le Ministère ne considérait pas cette problématique comme un sujet de santé publique. L'analyse du ministère de la santé semble avoir évolué. Ces arrêtés sont coercitifs et permettent d'agir en substitution pour conduire les travaux d'office en cas de non-exécution du mis en cause et de procéder à leur recouvrement comme en matière de contributions directes. Toutefois, ces procédures lourdes ne peuvent pas être démultipliées outre mesure.

M. Dambier évoque le rapport parlementaire sur les punaises de lit . Il faudrait relancer les élus.

Pour le sujet des rongeurs, M. Soulet pense qu'il faut identifier les personnes qui jettent les poubelles et les prendre en flagrant délit. M. Lergenmuller fait procéder à la fouille des poubelles pour trouver des noms et adresses.

Mme Dujardin est la référente sur le terrain. Elle discute beaucoup avec les habitants avant de mettre en demeure les ménages.

Mme Jacob souhaite que l'on relance les parlementaires.

Mme Rouillard-Neau évoque l'envoi des fiches réflexes sur la lutte intégrée contre les rongeurs qui a été adressé aux bailleurs. La problématique des déchets est surtout liée au comportement des résidents. Les concierges seraient un bon levier.

Mme Raynaud évoque le porte-à-porte dans certaines entrées mais c'est compliqué à gérer même avec beaucoup de pédagogie.

M. Soulet revient aux conteneurs à poubelles. Le système des collectes est à revoir éventuellement et la collecte enterrée pour faciliter la dépose des poubelles.

M. Dambier trouve beaucoup d'avantages à la collecte enterrée. Elle limite la prolifération des rats. Ex. à HautePierre, Cronenbourg, Ostwald. Il faudrait aussi reconditionner les poubelles. Des actions avec les gardiens sont mises en place. On leur demande de consacrer du temps dans la journée à reconditionner les sacs de déchets. Les gardiens mobiles sont à repositionner.

La gestion des encombrants est également à revoir. Les gens jettent les encombrants devant l'entrée de leur immeuble. 4 à 6000 pneus sont ramassés par Habitant Moderne à titre d'illustration.

M. Soulet pense que les services de la Ville et les bailleurs devraient plus travailler ensemble sans tenir compte du lieu des déchets (terrains publics ou privé).

M. Lergenmuller propose qu'il y ait des déchèteries mobiles ou en construire proche des quartiers.

Mme Rouillard-Neau pense que la problématique des déchets relève du citoyen également. Il y a lieu aussi de mener une réflexion sur la végétalisation et l'aménagement des logettes pour éviter que les rongeurs ne s'y installent.

Il faut veiller à rechercher des solutions pour moins traiter avec les produits chimiques (rodenticides). La lutte curative n'est efficace qu'un temps, l'amélioration n'est pas durable. Elle doit être vue comme la dernière alternative après avoir initié toute démarche de lutte intégrée (diagnostic, mesure visant à stopper l'intrusion, l'alimentation des rongeurs, ...) D'autre part, dans les marchés publics, il n'y a pas de diagnostic tant pour les rongeurs que pour les punaises. Seul, le devoir de conseil est sollicité pour les punaise de lits.

Mme Dujardin demande déjà aux sociétés un diagnostic technique par exemple pour prévoir où cela est nécessaire l'installation de grilles ou une étanchéification par du béton. Certains prestataires trouvent des solutions.

Pour Mme Rouillard-Neau il faut sensibiliser le personnel et les gardiens pour qu'ils aient une compétence technique. Les fiches réflexes sont utiles. Il faut agir dans ce sens : ex munir les colonnes techniques avec des grilles anti-rongeurs. Le principe du diagnostic a pour finalité de recenser les points critiques, démarche partenariale à engager avec les bailleurs pour avoir une approche harmonisée et territoriale.

M. Dambier propose qu'il y ait des bons de commande entre EMS/bailleurs pour faire un diagnostic.

M. Laurent Hobel pense que les meilleurs acteurs sont ceux du terrain. Il faut une vigilance de tous les moments.

La formation des personnels n'est pas assez poussée. Lorsque l'on fait des rénovations il faut changer les grillages. C'est une somme d'outils qui permettrait la lutte intégrée. Certains systèmes de piégeage sont interdits. La certification professionnelle ne dure que 3 jours nettement insuffisante. Il y a aussi l'obligation de fixer les boîtes au sol.

M. Dambier pense que la lutte intégrée permet de limiter la circulation des rats. De toute façon on n'arrivera pas à supprimer la prolifération.

M. Iung indique également que les jardins potagers attirent les rats.

Pour M. Soulet, il faut revoir le type de végétaux et les espaces verts sont peut-être à repenser vis-à-vis de cette problématique des rongeurs. .

Mme Pascale Rouillard-Neau estime que le travail est collectif surtout concernant les marchés publics. Il faut de l'accompagnement des gens avec l'aide des associations.

Mme Jacob propose que la Maison de l'emploi forme des personnes que l'on puisse utiliser ponctuellement.

Pour M. Dambier il faut intégrer cette problématique dans les marchés de travaux futurs avec des mesures d'accompagnement. Les régies de quartier pourraient également être sollicitées.

Mme Rouillard-Neau pense qu'il faut innover pour trouver des moyens de lutte. Elle propose la tente thermique de la Ville à un bailleur pour une expérimentation auprès d'une famille.

**Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de M. Colin RIEGER, Secrétaire Général de la Confédération  
syndicale des familles du Bas-Rhin

le 15 janvier 2021

Intervention de M. Colin RIEGER, Confédération Syndicale des Familles du Bas-Rhin. C'est un organisme qui représente les locataires et les consommateurs au niveau national, implanté dans toute la France.

Une quinzaine d'associations sont associées à l'UDCSF dans le Bas-Rhin pour environ 750 familles adhérentes.

Dans les années 70 dans le quartier du Neuhof les habitants étaient déjà mobilisés à cause de la prolifération des rats. L'association Agate était également impliquée.

C'est le défaut de la gestion des déchets qui a aggravé le problème des rats dans le quartier. Il faut donc revoir la gestion des déchets.

De nouveaux aménagements sont faits avec les conteneurs enterrés dans les nouvelles constructions. En revanche, le tri sélectif a reculé.

Dans la Cité des Écrivains à Schiltigheim une action a été menée de porte à porte pendant une année financée par le contrat de ville. Un recensement a été fait dans les entrées des immeubles, les parties communes, les caves, les buanderies qui sont encombrés de déchets domestiques.

Des jets de poubelles importants sont constatés, ce qui implique une mobilisation importante des bailleurs via les régies de quartier qui se répercutent ensuite sur les charges des locataires. Il faut trouver une solution avec une posture civique envers les déchets.

Il y a également les entreprises qui utilisent les quartiers comme un dépôt d'ordures sauvages. On y trouve des gravats, équipements ménagers, chauffe eaux, vieux mobiliers.

C'est un phénomène général. Des moyens humains doivent être mis en œuvre avec un travail d'éducation.

Dans les quartiers, le regroupement des poubelles en îlots impersonnels de logettes peut aggraver la situation : ces espaces concentrés de déchets sont mal utilisés, insuffisamment gérés et pas surveillés.

Cette concentration attire aussi les entreprises qui y laissent leurs encombrants.

Yann Thépot intervient en précisant que Opus 67 avait un regard critique sur les solutions adoptées avec l'usage des conteneurs de collecte qui ne sont pas faciles d'accès surtout pour les enfants.

Les îlots de poubelles ont des trappes à 1,50 m du sol, difficile d'accès pour les enfants.

Pascale Rouillard-Neau indique que les nouveaux aménagements ont tendance à renoncer à cette stratégie d'îlots de logettes préférant des locaux poubelle dans ou proximité immédiate des immeubles, ou des solutions avec conteneurs enterrés.

Pour Colin Rieger les conteneurs enterrés réduisent la nuisance visuelle mais ils sont vite saturés car trop petits.

Pour Colin Rieger il faut dissocier l'organique du reste des déchets. Le tri sélectif doit être accompagné d'un outil pédagogique. Il faut arriver à un changement de comportement. C'est un sujet central dans les quartiers pour arriver au mieux vivre ensemble.

Romuald Sutter explique que le tri sélectif en porte à porte et bacs jaunes a démontré ses limites dans certains quartiers, remplacé par des points d'apport volontaire où la qualité du tri est meilleure.

Pour Colin Rieger il y a un refus du tri des habitants. Il faut motiver les gens.

Pascale Rouillard-Neau demande si les associations pourraient intervenir en matière d'accompagnement et de mobilisation des populations.

Colin Rieger évoque les composteurs collectifs sur la ville avec des potagers urbains collectifs, les rats profitant largement des productions potagères. Il y a le problème des odeurs dans les quartiers avec les bacs bleus qui fermentent. Des composteurs collectifs seraient la solution.

**Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de Michel KOCH, MEINAU SERVICES  
le 18 février 2021

Michel Koch présente l'activité de la régie de quartier MEINAU SERVICES. C'est une structure associative. Il y a 130 régies de quartier en France. Celle de la Meinau a été créée en janvier 1991 dans le QPV Canardière. Son activité consiste en l'entretien du patrimoine – essentiellement celui d'OPHEA – des espaces extérieurs, des entrées d'immeubles ainsi que de la propreté extérieure sur voirie et des espaces verts.

Ils sont également présents à Illkich dans la Cité Liebermann. 120 personnes sont employées surtout issue de ces quartiers. L'objet social consiste en l'insertion par le travail de personnes au chômage.

Le problème de rats est quotidien. Les agents en observent régulièrement près des poubelles avec photos à l'appui. C'est un problème complexe, difficile à gérer qui engendre une pénibilité du travail des employés.

Les rats sont également présents dans les espaces verts et certaines rues.

C'est une situation compliquée qui est surtout liée à la salubrité des lieux. Les enfants descendent le plus souvent les poubelles avec des sacs volumineux. La hauteur et la petite taille des trappes provoquent des dépôts à côté des poubelles. Les corbeaux ouvrent les sacs ce qui attire les rats.

L'association nettoie autour des poubelles et constate la présence de rats. Le jet par les fenêtres de poubelles apporte de la nourriture aux pigeons.

Les salariés sont dotés de lampes frontales pour rentrer dans les caves qui n'ont pas de lumière pour sortir les poubelles. Les logettes extérieures sont mieux ainsi que les conteneurs enterrés.

M. Koch souligne également les travaux (démolition, rénovation) qui provoquent les déplacements des rats.

Yann Thépot demande si les conteneurs enterrés améliorent la situation. Michel Koch n'a pas assez de recul pour répondre.



Dans tous les cas, il insiste sur la sensibilisation des locataires. Les contacts avec les habitants sont établis puisque les salariés sont issus de ces locataires. Il faut rendre les conteneurs non accessibles aux rats et ne pas jeter les déchets par les fenêtres.

Benjamin Soulet indique qu'une campagne sur toute la ville est en cours.

Michel Koch souhaite effectivement une sensibilisation avec un suivi régulier. Attention toutefois à ne pas stigmatiser l'ensemble des populations de ces quartiers car il s'agit bien souvent de quelques personnes. Il conviendrait de mettre de l'énergie sur les quelques personnes qui jettent par les fenêtres.

M. Koch souligne également les dépôts sauvages abandonnés par des entreprises.

Pascale Rouillard-Neau demande si les salariés de la régie pourraient devenir des relais de proximité sur ces sujets ?

Michel Koch pense que c'est une bonne idée car ils sont en proximité immédiate des habitants. Cela fait 29 ans que la régie est dans le quartier. Il a déjà constaté une évolution des mentalités. C'est une question de salubrité publique. Les salariés sont sur le quartier toute la journée.

Pascale Rouillard-Neau pense qu'il faut former les agents à une sensibilisation.

Michel Koch en est d'accord puisqu'ils reproduisent cela chez eux et autour de leur famille. Ils sont plus respectueux du quartier.

Benjamin Soulet souhaite que les plaquettes soient diffusées par territoire, par exemple au travers de réunions de pied d'immeubles.

Une question plus générale porte sur l'état de dégradation du bâti, y a-t-il des secteurs d'alerte concernant la qualité des immeubles ?

Michel Koch estime que depuis la rénovation de 2007 il y a une amélioration du bâti. Les relations sont bonnes avec Ophéa. Dans le PRU, il y a de l'urbain et de l'humain. Il faudrait mieux entretenir les bâtiments anciens.

L'association est une association de l'insertion par le travail, aller vers le développement d'actions de lien social.

Benjamin Soulet propose une visite sur place pour une meilleure coopération.

**Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de M. Hmida BOUTGHATA, Secrétaire général de l'association de  
locataires ALIS  
le 18 février 2021

L'association ALIS est implantée depuis 7 ans sur l'EMS.  
Elle intervient au sein des Conseils d'Administration de certains bailleurs et des  
Conseils de concertation locative.

Avec Ophéa, le travail se fait autour de différentes thématiques et notamment la  
gestion des poubelles.

Le rôle de l'association est aussi d'alerter les bailleurs, d'accompagner les  
locataires, de créer des activités pour les familles.

La problématique des rats, punaises de lits et cafards se pose au sein de certains  
logements.

Concernant les rats à l'extérieur des logements les locataires se sentent moins  
concernés. Il y a un constat : les rats se trouvent dans les véhicules, dans les  
logements et les caves. Il ne faut pas prendre à la légère ce phénomène.

Il y a un souci du côté sanitaire, les rats sont porteurs de puces.

La municipalité doit intervenir. Elle est responsable avec les bailleurs.

La MIE devra être suivie d'effets. C'est une question d'image pour la ville.

Benjamin Soulet souligne qu'une campagne de communication est en préparation.

Pour M. BOUTGHATA, la situation des logettes extérieures pose problème. Elles  
créent le désordre par un manque de propreté : les poubelles ne sont pas nettoyées,  
ce qui favorise les comportements indéliques de certains locataires.

M. BOUTGHATA précise que les logettes ne sont équipées de point d'eau qui  
faciliterait leur nettoyage.

Les régies de quartier interviennent sur les encombrants mais ne les ramènent pas  
directement aux déchèteries. Il faut trouver une solution dédiée à un lieu dans le

quartier pour le dépôt des encombrants. Ces encombrants sont souvent stockés dans les caves en attendant leur évacuation vers les déchèteries.

Il y a aussi une insuffisance des personnels des bailleurs sur le terrain qui peuvent avoir un lien avec les locataires.

Il faut cibler les lieux en faisant des photos par exemple pour que les bailleurs en prennent compte.

Plusieurs axes sont proposés. Il faut embaucher des employés d'immeubles pour créer des liens humains et réimplanter une forme d'autorité. Même si le côté financier joue avec une augmentation des charges des locataires.

Yann Thépot indique que le bailleur n'a pas de rôle d'autorité publique.

M. Boutghata rappelle que le bailleur a un devoir d'action garantissant la jouissance paisible pour les locataires en évitant le trouble de voisinage.

Yann Thépot indique que dans le cadre du trouble de voisinage la charge de la preuve incombe au bailleur.

M. Boutghata fait référence à un arrêt de la cour de cassation dont la responsabilité incombe au bailleur.

La présence humaine sur le terrain est importante. Il propose la création d'une brigade de propreté reconnaissable de tous qui ait un impact avec un travail de fond dans les zones surtout le week-end pendant lequel les troubles sont les plus fréquents.

Il propose aussi la suppression des logettes car les poubelles sont posées à l'extérieur à coté et dans l'herbe ce qui fait que ce sont les déchèteries ouvertes. Donc faire de nouveaux locaux poubelles avec des caméras et des badges.

Un plan peut également être établi pour répertorier les problèmes et trouver les terriers.

Il y a également le pain qui n'est pas jeté dans les poubelles mais en raison de certaines cultures, les personnes souhaitent le mettre à disposition des animaux par exemple. Il faudrait trouver des agriculteurs qui pourraient le récolter avec des partenariats.

Dans le cadre des subventions octroyées aux associations, il faudrait y notifier une participation au cadre de vie des habitants sous le vecteur de cohésion sociale.

Une plateforme numérique pourrait également être créée pour signaler toutes ces problématiques.

Un courrier nominatif pourrait également être adressé aux locataires et afficher le règlement bien en évidence dans les immeubles.

Benjamin Soulet remercie pour toutes ces pistes qui seront discutées.

Géraldine Prudence nous explique que les logettes ont été mises en place lors de la suppression des vides ordures. Des logettes neuves à l'extérieur ont été installées ce qui a impliqué un respect plus important que dans les caves. Si l'état des logettes est propre il y aura un respect plus important de la population. Mais la taille des collecteurs est souvent inadaptée aux habitants surtout pour les enfants.

Nicolas Matt remercie pour ce témoignage intéressant.

M. Boutghata souhaite un diagnostic fin et demande que les associations de terrain soient associées, notamment pour rationaliser les zones critiques. La demande de l'humain, c'est le retour des concierges dans l'habitat social.

Jean-Philippe Maurer fait une observation quant au problème du pain. Il y a 15 ans il existait une association « pain contre la faim » qui ramassait le pain mais elle a disparu. C'est une piste à explorer.

Pour les associations qui touchent des subventions il y a une convention d'objectifs à définir avec des actions de sensibilisation vers les jeunes. Il faudrait demander que ces associations consacrent une réflexion en lien avec les écoles par exemple.

Benjamin Soulet explique qu'un travail est fait avec les associations comme Agate sur le Neuhof qui est le relais dans les quartiers.

M. Boutghata informe qu'à Paris, une alerte vers la police municipale est faite. Il y a également les voisins vigilants. Concernant l'introduction des gardiens, la dimension financière prime sur le côté humain. Les bailleurs sociaux ont un devoir de service public avec des aides de l'Etat donc une obligation du meilleur service possible. Le phénomène est accentué par les populations en transit qui sont hébergées et non suivies par des associations. Un projet participatif pourrait sensibiliser les habitants en créant un événement deux fois par an.

## **Mission d'information et d'évaluation pour « la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de Mme Flora ROSSI, Directrice territoriale Voisins Malins  
le 18 février 2021

Cette association existe dans 18 quartiers en France depuis 10 ans, essentiellement en Ile de France. Elle est née du constat d'une perte de dialogue entre habitants et bailleurs dans les quartiers populaires.

Le dispositif consiste dans le recrutement salarié (10 à 20 h par mois) d'habitants du quartier qui deviennent des « voisins malins ».

Ils portent des opérations d'information, de sensibilisation ou d'accompagnement des habitants. Les sujets abordés sont divers : la consommation énergétique, le cadre de vie, l'accès aux soins, les travaux.

Les bailleurs sociaux et services municipaux sont des partenaires privilégiés. Les acteurs relais sont également les Centre socio-culturels, les régies de quartiers.

Le profil du Voisin malin est très différent, il est recruté par recommandations d'acteurs de confiance parmi les étudiants, les retraités. Ils sont encadrés par un responsable de site qui est embauché à temps complet.

Mme ROSSI note l'importance de cette diversité, pour pouvoir intervenir sur tous les profils d'habitants. La question de la langue est également très importante.

Mme ROSSI présente l'opération menée en matière de punaises de lit sur le quartier de Grigny La Grande Borne (bailleur = Les Résidences Yvelines Essonne). La mission a consisté en une intervention des voisins malins chez les locataires infestés, afin de leur expliquer les bons gestes et de quelle manière préparer son logement avant l'intervention de l'entreprise de traitement.

Les voisins malins interviennent également dans les logements mitoyens pour sensibiliser les voisins et leur montrer comment détecter les punaises, déculpabiliser les habitants, leur expliquer quand il faut signaler les punaises de lits, à qui ? à quel moment ?

Le porte à porte est préparé en amont avec le bailleur : affichage dans le hall pour les passages etc.

Une convention annuelle est établie avec les bailleurs. Tous les logements signalés ont été visités.

Sur Grigny, cela représentait 5 à 10 voisins malins accompagné d'un responsable. Sur une année, 22 logements infestés ont été visités + 532 logement contigus. Un bilan qualitatif et quantitatif est établi : + de 80° % des locataires avaient bien préparé leur logement.

Yann Thépot trouve cela très intéressant et l'accompagnement est un axe essentiel. Il se demande comment le personnel est formé.

Mme Rossi explique qu'il y a une formation technique par le bailleur social et l'entreprise de désinsectisation de 2 heures. Le responsable de site fait une formation d'appropriation avec le vocabulaire choisi. Les voisins malins travaillent avec une tablette numérique où ils disposent d'une trame d'entretien. Un suivi et un bilan seront effectués à l'issue.

Benjamin Soulet évoque leur rémunération. Ils touchent un peu plus que le SMIC horaire.

L'association Voisins Malins cherche à poursuivre son développement, d'une part en s'installant dans de nouvelles villes mais également en explorant de nouveaux sujets plus compliqués à porter par exemple, en matière de santé, de prévention du cancer.

**Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de Mme Françoise BENOIT, Association Consommation  
Logement Cadre de Vie  
le 11 mars 2021

Mme Françoise Benoît a une expérience de 46 ans dans son quartier et plus de 20 années à Ampère. Elle est intervenue dans l'accueil périscolaire, halte-garderie des petits jusqu'en 2004. Elle est déléguée des locataires à la CLCV.

Le quartier Ampère a fait l'objet de 3 réhabilitations. Elle assure des permanences sur le logement, la consommation et les familles. Elle anime sur Ampère dans les classes avec les familles ex. mamie poubelle, mamie citrouille... Elle était à l'origine du S3PI. Ampère était dans une zone industrielle lourde avec des sites seveso à proximité. La conciergerie solidaire est en cours.

B. Soulet souligne que l'augmentation des rats est liée au confinement.

Pour Françoise Benoît, l'amplification du phénomène a débuté en 2015 avec les nombreux travaux qui ont bousculé le quartier.

Le problème d'éducation des locataires a également participé à la recrudescence. Du porte à porte a été fait en liaison avec les bailleurs. Le jet par les fenêtres est également constaté. Il faut apprendre à trier aux locataires. Quand les conteneurs à verre ont été mis en place ils ont été accompagnés d'un guide.

B. Soulet demande si le nombre de poubelles est suffisante.

Les familles étant de plus en plus nombreuses, pour Françoise Benoît, il faut un règlement intérieur adapté et respecté. Elle a organisé des fêtes des petits voisins avec les enfants. Un carnet a été distribué à cette occasion.

Les sacs de déchets sont souvent aussi trop grands pour entrer par les logettes donc ils sont déposés à côté.

Mme Benoît précise que les logettes n'ont pas évolués avec les changements de familles. Les personnes âgées ont été remplacées par des familles, ces dernières

n'ont pas été suffisamment accompagnées sur le « vivre ensemble » dans le quartier.

Mme Benoît indique qu'un travail commun entre le Neuhof et la Meinau est en cours.

La masse des déchets a largement augmenté avec notamment le suremballage. Le vrac ne marche pas.

Un jardin partagé a été mis en place à Ampère avec un composteur mais les habitants ne s'y intéressent pas trop.

B. Soulet se demande si c'est une question de comportement.

Il faut engager des actions en associant les habitants et les associations.

Il y a également le problème des encombrants pour Mme Benoît. Il faut faire connaître l'association ENVIE. Les rats sont attirés par les poubelles. Il faut que les familles participent au ramassage.



**Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de M. Antoine DUBOIS, Elu référent Neudorf Musau  
le 11 mars 2021

Antoine Dubois intervient suite à l'infestation de rats dans un immeuble NEOLIA (50 logements) de la rue de Benfeld. Un article DNA avait relaté les évènements.

Le local poubelle de l'immeuble est situé dans la cave. Les poubelles sont difficiles à sortir et le nettoyage est délicat. Il y a des trous et voies de passages dans le bâti.

Un mécanisme négatif se met en place : la présence de rats dans le local poubelles provoquent de nouveaux abandons de déchets car les habitants ont peur de descendre à la cave.

Des actions de bouchage ont déjà été engagées. Une entreprise de dératisation est passée. Le nettoyage a également été doublé pour remettre les sacs dans les conteneurs.

Les habitants laissent les sacs poubelles sur les paliers. Un passage est fait le matin et l'après-midi pendant 15 jours : le surcoût va être facturé à chaque personne qui abandonne ses poubelles sur le palier (environ 20 euros). Cela devrait avoir un impact direct sur le comportement.

Des actions de sensibilisation sont aussi faites avec des affichettes, des courriers, des appels téléphoniques. Une benne a été mise à disposition par la ville pour vider les caves.

Il faut une démarche d'anticipation pour B. Soulet.

Pour Antoine Dubois il faut une action forte, immédiate surtout.

Il y aura un effet domino pour J.P. Maurer si le problème n'est pas traité, avec un risque que les rats se déplacent dans les immeubles voisins. Les riverains de la rue de Chalampé ont eu le même souci. C'est de la gestion urbaine de proximité.

Les traitements sont mis en place par les entreprises de dératisation : le rat meurt dans le local poubelle mais n'est enlevé que 3 jours après.

Les locataires qui quittent leur logement sont remplacés par de nouveaux locataires qui n'ont pas le même code de conduite.

Pour B. Soulet les bailleurs doivent trouver un équilibre entre la gestion et l'humain. Le modèle économique est tourné vers l'emploi.

Pour Antoine Dubois les causes viennent de la réduction des effectifs de l'humain, du vivre ensemble et des questions financières. Des changements de locataires peuvent faire basculer une copropriété. Il faut des actions de proximité avec les bons réflexes à prendre.

**Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de Mme Nelly PERRIN-JUND, Directrice CIARUS  
le 11 mars 2021

Pascale Rouillard-Neau salue Mme Nelly Perrin-Jund, Directrice du CIARUS dont l'établissement accueille des jeunes en voyage scolaire. Un travail de diagnostic et de méthodologie sur la question des punaises de lit a été mené depuis plusieurs années par le CIARUS.

Mme Perrin-Jund indique que la problématique concerne beaucoup de lieux comme les Ehpad, les cliniques. La punaise de lit reste un problème à part entière. Il lui a fallu avoir une réaction pour solutionner le problème d'infestation car les groupes ont annulé en raison des commentaires sur les réseaux sociaux. La directrice du CIARUS a fait appel à des sociétés de désinsectisation car l'Europe ne permet plus d'utiliser certains produits. Une formation des personnels de l'établissement a été faite sur les punaises en se rapprochant des principes très rigoureux d'hygiène en milieu hospitalier. Lors d'une infestation, l'établissement a isolé les chambres, mis le linge dans des sacs pour qu'il subisse un traitement soit par le froid ou le chaud. Ce dispositif est utilisé en Allemagne. L'ensemble du bâtiment a été traité en 2017. Un contrat avec une société allemande a été signé. Tout le mobilier des 91 chambres a été démonté. Ensuite des canons de chaleur dont la température montait jusqu'à 70 ° pendant 48 h ont été utilisés. Les punaises sont ainsi éradiquées sans produits chimiques. C'est un système qui coûte cher 250.000 euros qui inclus l'achat de matériel, le démontage des mobiliers, la formation en interne du personnel. S'y rajoute le dispositif de détection canine deux fois par ans, la société inspecte chacune des chambres. Les punaises se cachent et ne sont pas visibles.

B. Soulet souligne le coût élevé du dispositif.

Mme Perrin-Jund indique que c'est l'ensemble de la dépense avec le démontage, l'investissement du matériel. 91 chambres ont été traitées. Les chambres à côté et au-dessus et en-dessous de celle qui fait l'objet de doléances pour punaises sont investiguées et traitées.

B. Soulet se demande pourquoi on n'utilise pas le traitement par le froid.

Mme Perrin-Jund indique que le chaud est plus facile à utiliser que le froid. Il n'existe pas d'entreprise qui puisse traiter un hôtel.

P. Rouillard-Neau précise que le froid ne permet de traiter les éléments mobiles, démontables d'une chambre qui doivent être acheminés à l'extérieur (local de surgélation ou camion avec boîte de congélation). La technique par canons de chaleur permet de traiter le mobilier et les locaux (murs, plinthes, ...) sans déménagement.

Pour Mme Perrin-Jund il est important d'investir dans des appareils vapeurs qui peuvent également traiter des petits éléments tels les coussins, les housses et matelas.

B. Soulet se demande si l'ARS ne peut pas subventionner ce matériel. Mais ce n'est pas le cas précise Mme Rouillard-Neau car le problème des punaises de lit n'est pas considéré à ce stade comme un enjeu de santé publique par le Ministère de la Santé.

Mme Perrin-Jund indique que la punaise de lit est un sujet tabou qui fait référence à un problème d'hygiène.

B. Soulet pense qu'il faut mutualiser ce type d'équipement.

Pour Mme Perrin-Jund il faut prévoir une ligne budgétaire annuelle avec 5000 euros pour appréhender les épisodes de contamination dans un établissement comme le sien après investissement en matériel de lutte.

N. Matt demande s'il existe une cartographie.

P. Rouillard-Neau précise que les hôtels, les bailleurs sociaux ont été interrogés et qu'en 2018 il y a eu 800 signalements sur l'EMS. En 2019, 10%% de réponses de la part des bailleurs avec 1000 signalements.

B. Soulet souligne qu'il y a un besoin de connaissance de ces phénomènes. Il faut également cibler recueillir plus finement les données du parc privé avec des cartes.

Jean-Philippe Maurer indique que le droguiste de Neudorf n'avait aucune demande il y a 20 ans et actuellement les traitements sont son principal chiffre d'affaire.

Mme Perrin-Jund précise que ce problème est lié aux voyages, à la baisse des prix et l'ouverture sur le monde à travers l'aérien, la SNCF et les bus.

Jean-Philippe Maurer indique le coût des traitements est cher ce qui fait souvent renoncer les gens.

B. Soulet se demande s'il y a une obligation de déclaration. Ce principe n'existe pas. Il a été mis en place dans les pays anglo-saxons (Canada). S. Le Goavec pense que la collectivité pourrait être un levier.

Il est convenu collectivement qu'il faut favoriser l'émergence de protocoles avec les hôteliers qui il convient de le constater se professionnalisent avec les années.

Mme Perrin-Jund explique que les contrôles sécurité sont obligatoires pour les ERP mais cela n'intègre pas le sujet des punaises.

Par ailleurs, il faut bien communiquer pour dédramatiser le phénomène pour rendre les gens responsables pour le traitement.

B. Soulet indique qu'une campagne est lancée.

Mme Perrin-Jund indique qu'il est possible de se faire prêter un appareil. Il faut rassembler les moyens pour une lutte engagée, économique et accessible à tous. Il faut prévoir un groupe de travail dans ce sens.

Pour B. Soulet il faut trouver un plan global au niveau national. Que peut faire la ville dans cette lutte ? quel accompagnement financier ? quelle campagne de sensibilisation ? quel partage de matériel.

Mme Perrin-Jund explique aussi que les aéroports mettent en place des systèmes de tunnel sur les bagages, la SNCF a un traitement des cabines pour nettoyer. La Ville peut proposer des traitements et des actions auprès des professionnels mais cela coûte cher. Il existe une certification AFNOR pour le traitement des déchets mais c'est trop cher pour le secteur public.

**Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de M. Antoine DANET, Directeur projet ANRU Neuhof-Meinau  
le 11 mars 2021

Antoine Danet, directeur du projet ANRU Neuhof-Meinau, présente les actions qui vont être déployées sur l'évolution du système de collecte. Le quartier compte environ 7 000 habitants. Nous sommes à un point d'étape de la rénovation urbaine entre 2020 et 2030.

Présentation d'un power point.

**Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Audition de M. Yann THEPOT, Directeur Général AREAL (Association territoriale des organismes HLM d'Alsace)

le 19 mars 2021

La phase de réflexion collective se termine pour arriver à la rédaction d'un plan d'action avec les bailleurs, les régies de quartiers en valorisant les projets.

Pour les bailleurs sociaux, la situation est difficile au regard de cette prolifération des rats. Les causes en sont multiples : problème des déchets, comportement des personnes. Des mesures sont prises par les bailleurs. Les conteneurs enterrés sont étudiés et mis en œuvre. Toutefois, il faut rechercher la bonne ergonomie pour que ces dispositifs de stockage des déchets soient accessibles aux enfants qui ramènent souvent les poubelles.

Les lieux de stockage ne sont pas toujours optimaux. Pour ce qui est des bâtis, il faut limiter l'intrusion des rongeurs en mettant des grilles et l'obturation des fenêtres.

Il faut aussi un cadre économique à cette démarche : Le financement par une exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie. L'amélioration des conditions dans les quartiers y contribuent aussi.

La lutte intégrée pourrait être inscrite dans cette exonération. Une phase d'expérimentation dans un secteur donné pourrait se mettre en place.

Que peut-on prévoir pour les usagers ? une sensibilisation comme les campagnes de la Ville et l'ARS.

L'Union Sociale de l'Habitat pourrait prévoir de donner une assermentation au personnel sur le terrain.

Il y a également le pouvoir de police du Maire.

Une filière pour les pneus devrait également se mettre en place car en Alsace ils ne sont pas récupérés dans les déchetteries.

Une expérimentation en porte à porte nécessiterait d'être menée à l'instar de ce que Voisins Malins a fait en ce qui concerne les punaises de lits en région parisienne.

L'ANRU permet également un financement pour les bailleurs.

Un travail inter-bailleurs se fait au niveau local dans le cadre des territoires d'innovation.

Dans la facturation des charges, il pourrait y avoir une description plus précise faite aux locataires quant aux frais engendrés par les interventions pour les problèmes liés aux rats et aux punaises de lits. Cela pourrait avoir une vertu pédagogique.

L'accompagnement des nouveaux arrivants est également à étudier pour l'apprentissage des bons gestes tant vis-à-vis des rongeurs que des punaises.



## **Réunion de mise en place de la Mission d'information et d'évaluation pour « la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Échange avec M. Salah KOUSSA Elu référent HautePierre et Président  
d'OPHEA  
23 mars 2021

Ce temps d'échange spécifique a été organisé pour recueillir le témoignage de M. KOUSSA, notamment en matière de gestion des déchets.

En matière de conteneur enterré, M. KOUSSA alerte sur le design des godets, de taille limitée, qui ne permettent pas d'accueillir les sacs de gros volumes.

M. KOUSSA livre quelques pistes d'expérimentations en matière de gestion des déchets :

- Doubler la collecte des déchets ménagers, peut-être le lundi et le vendredi, d'une part, pour bien encadrer les week-ends où la production de déchets est la plus importante, d'autre part, pour bien compléter le travail des régies de quartiers en semaine ;
- Encombrants : installer des bennes le week-end sur des zones stratégiques ;
- Éducation au tri et aux déchets : faire appel à des services civiques, les équiper d'une signalisation visible (gilets rouges), les faire déambuler autour des zones de collecte en tension.

Nous abordons par ailleurs d'autres idées à explorer :

- Régie de quartier : étudier les possibilités de renforcer une rotation en fin de journée, afin de retirer les déchets après la fréquentation des zones de fortes affluence (par exemple, parcs, square, aire de jeux) ;
- Pneus usagés : réétudier une filière de récupération à installer pour accompagner les bailleurs.

Pour la suite des actions, il sera nécessaire d'identifier précisément des relais de territoires au niveau d'Ophéa, peut être les directeurs d'antenne locale ?

En matière de travaux de rénovation, démolition, aménagement de l'espace public, M. KOUSSA insiste sur la nécessité d'intervenir sur la question des rongeurs très en amont, car les travaux provoquent leur déplacement et leur mise en visibilité :

- Réparer et traiter massivement les caves en amont,
- Intégrer cette dimension dans les cahiers des charges des projets ?

Enfin, M. KOUSSA estime important de mettre en place une coordination étroite de la gestion des espaces publiques, en matière de dératisation et de propreté.

Les acteurs de territoires doivent formés et sensibilisés.

M. KOUSSA insiste sur la question des expérimentations, qu'il faudra évaluer finement.

**Réunion de mise en place de la Mission d'information et d'évaluation pour  
« la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »**

Échange avec Mme Lucette TISSERAND Elue référente Neuhof-Nord,  
Conseillère municipale déléguée au logement à la santé et l'hygiène de l'habitat,  
Présidente d'Habitation Moderne

30 mars 2021

Ce temps d'échange spécifique a été organisé pour recueillir le témoignage de Mme TISSERAND, notamment en matière de gestion des déchets.

Mme TISSERAND adhère à la démarche de gestion intégrée. La collecte enterrée et le renforcement du tri des déchets seront des leviers importants de cette démarche.

Mme TISSERAND recommande d'associer finement tous les acteurs de territoires : antennes d'Habitation Moderne, Direction de territoires et Associations.

En terme de priorité, repérer les immeubles et entrées en difficulté sur la question des déchets et des rats. Lancer des expérimentations transversales, par exemple sur les quartiers de Solignac ou Cité de l'III.

S'agissant de Voisins Malins, Mme TISSERAND trouve l'idée intéressante mais recommande d'engager ce type d'expérience en priorité dans les quartiers dépourvus de tissus associatifs de proximité.

Une association est en cours de construction sur la Cité de l'III, peut-être les approcher sur les questions de rongeurs et de punaises de lits.

En matière de diagnostic de territoire, Mme TISSERAND émet l'idée de lancer également des démarches dans les territoires « performants », afin de valoriser les situations qui fonctionnent bien.

# Mission d'information et d'évaluation pour « la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat »

## Documents consultés

- **Vers une gestion plus efficace et durable des rats en milieu urbain** - Amélie Fortin Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement en vue de l'obtention du grade de maître en environnement -Université de Sherbrooke (canada) septembre 2012
- **Plan d'action contre les rats – Ville de Paris**  
[https://www.paris.fr/pages/sante-environnementale-2082/#un-plan-parisien-pour-la-sante-environnementale\\_13](https://www.paris.fr/pages/sante-environnementale-2082/#un-plan-parisien-pour-la-sante-environnementale_13)
- Actes du **Séminaire international Stratégies de gestion des rats en milieu urbain** mené par la Ville de Paris du 17 juin 2016  
[https://www.paris.fr/pages/sante-environnementale-2082/#un-plan-parisien-pour-la-sante-environnementale\\_13](https://www.paris.fr/pages/sante-environnementale-2082/#un-plan-parisien-pour-la-sante-environnementale_13)
- **Rapport parlementaire de Cathy Racon-Bouzon**, « *La punaise de lit un fléau à l'ombre des politiques publiques. Ça pique ! Prévenir et agir ensemble pour ne plus subir* », septembre 2020  
(<https://www.racon-bouzon.fr/punaises-de-lit>)
- **Enquête Ipsos/Badbugs.fr**, « *Les Français face aux punaises de lit* », mars 2021  
([https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2021-03/rapport\\_ipsos\\_pour\\_badbug.fr\\_010321\\_revue\\_-\\_bis.pdf](https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2021-03/rapport_ipsos_pour_badbug.fr_010321_revue_-_bis.pdf))
- **Les punaises de lit Cimex lectularius et Cimex hemipterus Biologie, Lutte et Santé publique** 2<sup>ème</sup> édition CNEV -Centre National d'Expertise sur les vecteurs – octobre 2015
- **Punaises de lit en France : état des lieux et recommandations (septembre 2015)**  
Enquête nationale du CNEV sur les punaises de lit
- **Intranet du Réseau d'échanges en santé environnementale (RESE)** ouverts aux ARS et SCHS